

La crise silencieuse de l'Amazonie

La forêt tropicale amazonienne est la plus grande forêt intacte du monde. La partie brésilienne compte à elle seule plus de 24 millions d'habitants¹, notamment des centaines de milliers de personnes issues des peuples autochtones². Ces habitants dépendent de la forêt pour se nourrir, se soigner et se procurer d'autres services de base, et ils lui accordent aussi une importance spirituelle. On estime qu'elle abrite un quart de toutes les espèces terrestres et d'eau douce, notamment le jaguar, le boto et plusieurs espèces de paresseux. Le bassin amazonien est ainsi le réservoir d'une biodiversité exceptionnelle : on y a recensé 40 000 espèces végétales, 427 espèces de mammifères, 1 294 espèces d'oiseaux, 378 espèces de reptiles, 426 espèces

d'amphibiens et environ 3 000 espèces de poissons³.

Le bassin amazonien s'étend sur environ 6,5 millions de km² dans neuf pays d'Amérique du Sud et représente 5 % de la surface terrestre. Il abrite le plus vaste réseau hydrographique de la planète et un cinquième des ressources mondiales d'eau douce⁴. Le Brésil possède environ 63 % du bassin amazonien (soit 4,1 millions de km²)⁵. À ce jour, l'Amazonie brésilienne a perdu quelque 700 000 km², une superficie qui correspond à deux fois celle de la Pologne⁶ ; 18 % de cette perte ont été enregistrés au cours des trente dernières années⁷.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace - 28/03/2014

L'un des domaines de Ceser Busnello dans l'État du Pará. En Amazonie, les Plans d'aménagement forestier peuvent être détournés pour blanchir du bois illégal.

L'ipé, encore appelé noyer du Brésil ou lapacho, est commercialisé par Lumber Liquidators, le plus grand distributeur de planchers en bois aux États-Unis.



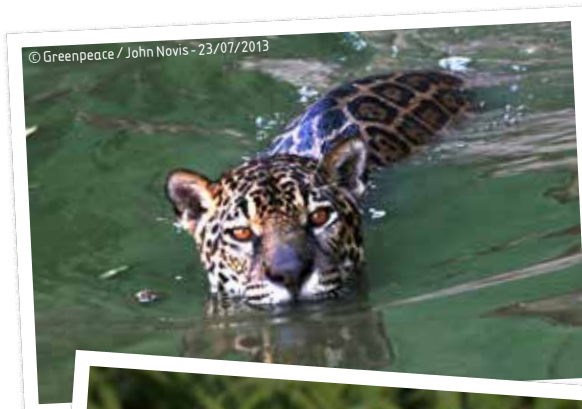
© Douglas Reyes-Ceron / Greenpeace - 07/05/2014

L'Amazonie et le climat

La forêt amazonienne joue également un rôle essentiel dans la régulation de la concentration atmosphérique de carbone. Ses arbres absorbent une grande quantité de dioxyde de carbone, contribuant ainsi à compenser les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines. Le bassin amazonien constitue de ce fait une vaste réserve de carbone : il en contient environ 100 milliards de tonnes, soit plus de 10 fois les émissions annuelles mondiales imputables aux combustibles fossiles⁸.

La déforestation réduit les volumes de carbone que la forêt peut stocker, mais elle entraîne aussi directement des émissions de gaz à effet de serre lorsque la végétation défrichée se décompose ou est brûlée pour laisser place aux activités agricoles. Les massifs forestiers qui ne sont pas déboisés sont fragmentés et vulnérables à la déforestation, à l'exploitation commerciale, aux espèces invasives et aux impacts des changements climatiques, notamment aux feux causés par la sécheresse. Plus une forêt est exposée aux conséquences du dérèglement climatique, plus le carbone qu'elle stocke risque d'être relâché dans l'atmosphère. La déforestation augmente donc les risques d'assister à un emballement incontrôlé du climat.

Alors que les effets des changements climatiques se font déjà sentir, on craint que la forêt amazonienne atteigne un « point de rupture » et se transforme rapidement en savane. D'après l'évaluation réalisée en 2014 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁹, les probabilités d'atteindre ce seuil critique ont augmenté sous l'effet de l'action combinée du dérèglement climatique et de la fragmentation. Cette transformation entraînerait à son tour une perte désastreuse de la biodiversité et des services écosystémiques essentiels que procure actuellement la forêt, comme l'approvisionnement en eau ou la régulation du climat.



Biodiversité amazonienne : Jaguar du Brésil ; jeune jacana se posant sur une feuille de nénuphar géant ; singe-écureuil.



© Greenpeace / John Novis - 23/07/2013



© Greenpeace / John Novis - 01/03/2003

Exploitation forestière sélective et fragmentation

Outre la déforestation (coupe à blanc), l'exploitation forestière sélective constitue un facteur de la fragmentation et de la dégradation de l'intégrité écologique des forêts. De nombreuses études ont montré que l'exploitation sélective de l'acajou au sein de la forêt primaire intacte d'Amazonie avait joué un rôle fondamental dans le processus de fragmentation, jusqu'à ce que le commerce de ce bois soit strictement contrôlé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui depuis sa création en 2003 a permis de réduire sensiblement l'ampleur de ce problème¹⁰. L'exploitation de l'acajou a été la première étape du processus de colonisation des forêts au moyen de l'agriculture sur brûlis. Les « colons » (paysans) se sont installés progressivement le long des routes construites par les entreprises d'exploitation forestière, défrichant les zones alentour pour les convertir en terres de culture et d'élevage et brisant ainsi la continuité de la forêt¹¹.

Bien que le commerce d'acajou ait été ralenti, l'exploitation des forêts intactes reste une gageure importante pour l'Amazonie. Si rien n'est fait pour lutter contre cette pratique, la fragmentation des forêts finira par entraîner la disparition de massifs forestiers entiers. Aujourd'hui, la demande d'espèces de bois précieux, comme l'ipé, est l'un des principaux responsables de la fragmentation¹².



© Greenpeace / Daniel Beltrá - 19/09/2013

L'exploitation forestière abusive du bois précieux dégrade les forêts intactes et favorise leur destruction au profit de l'élevage de bétail et de l'agriculture de rente.



© Karla Gachet / Panos / Greenpeace - 30/03/2012



© Greenpeace / Daniel Beltrá - 16/09/2013

L'ipé, également appelé noyer du Brésil ou lapacho, est le bois tropical le plus précieux du Brésil, et l'un des plus chers sur les marchés internationaux. Entre son abattage et son exportation sous forme de planches, sa valeur commerciale est multipliée par 13.

Début 2014, l'ipé se négociait aux prix suivants (en dollars américains) :

Grumes non sciées (national) : 169,50 US\$ / m³

Grumes sciées (national) : 859 US\$ / m³

Grumes sciées (à l'export, prix FAB¹⁶, ports de Belém/Paranaguá) : 1 294 US\$ / m³

Produits à valeur ajoutée / planches (à l'export, prix FAB, ports de Belém/Paranaguá) : 2 330 US\$ / m³¹⁹

L'ipé, le nouvel acajou

Le groupe d'espèces connu sous le nom d'ipé (*handroanthus*¹³) est parfois décrit comme le « nouvel acajou ». L'ipé est un bois extrêmement prisé, et les exploitants forestiers n'hésitent pas à s'aventurer au plus profond des forêts intactes primaires pour le débusquer¹⁴. Les ipés portent des fleurs jaunes, roses ou blanches abondantes d'août à septembre, ce qui les distingue du reste de la canopée. Ils fournissent un bois de grande valeur, réputé pour sa résistance, sa durabilité et sa longévité. En Amazonie, leur densité de population est faible : en moyenne un arbre tous les 10 hectares¹⁵ – ce qui implique notamment que des pans entiers de forêts sont défrichés pour accéder à ce bois précieux.

Par ailleurs, l'ipé orne de nombreuses villes brésiliennes. Cet arbre est également un élément central des traditions des peuples autochtones. Plusieurs espèces servent par exemple à fabriquer des arcs pour la chasse. On prête à son écorce des propriétés médicinales, et on l'utilise dans la pharmacopée pour soigner les cancers, les ulcères, l'arthrite ou encore les mycoses¹⁶.

L'ipé (qu'on appelle aussi parfois noyer du Brésil ou lapacho), constitue désormais un bois de premier choix pour la construction de terrasses et planchers. Il est souvent décrit comme « vert » car il n'a pas besoin d'être imperméabilisé ou

traité aux produits chimiques. Aux États-Unis, il a été utilisé dans la construction de nombreuses jetées et promenades au New Jersey, en Californie et à New York (notamment sur le pont de Brooklyn). En Europe, il a servi à la construction de terrasses sur de nombreux sites très connus, comme le Palais de Justice d'Anvers, le World Trade Center de Genève ou la Bibliothèque François Mitterrand à Paris. Au Brésil, on trouve de l'ipé dans de nombreuses villes. Ce bois a récemment été choisi pour le parquet de la bibliothèque du palais présidentiel.

Les espèces d'ipé sont en danger de surexploitation. Les entreprises d'exploitation forestière sont autorisées à abattre 90 % des arbres adultes de taille commerciale, et une seconde coupe est autorisée à 35 ans d'intervalle. Cependant, on estime qu'après un abattage initial de 90 %, un délai d'au moins 60 ans est nécessaire à la reconstitution des volumes antérieurs à la coupe (pour l'espèce *handroanthus impetiginosus*)¹⁷.

L'ipé est le bois tropical brésilien le plus précieux, et aussi l'un des plus chers à l'échelle internationale. Si les volumes prélevés et exportés ont diminué ces dernières années, son prix a continué à augmenter, incitant les exploitants à se rendre toujours plus loin dans la forêt à sa recherche.

Le bois d'Amazonie



Sous la pression de certains lobbies, le gouvernement brésilien a récemment assoupli la réglementation sur la déforestation et limité la capacité des agences environnementales fédérales chargée de son application. Alors que les taux annuels de déforestation de l'Amazonie brésilienne avaient diminué ces dernières années, ils ont augmenté de 28 % entre août 2012 et juillet 2013, en glissement annuel²⁰.

Les États où la hausse de la déforestation a été la plus forte, à savoir le Mato Grosso et le Pará, sont aussi ceux où l'exploitation forestière illégale est la plus importante²¹. Pour la période comprise entre août 2011 à juillet 2012, des données satellite ont montré que 78 % de la production (en superficie) de l'État du Pará, le premier exportateur et producteur de bois de l'Amazonie

brésilienne, était illégale²², et 54 % pour le Mato Grosso²³, deuxième plus grand exportateur et producteur²⁴.

Cette exploitation illégale est encouragée par l'absence de gouvernance des domaines publics, des terres indigènes et autres terres communautaires, par les capacités insuffisantes des autorités locales en matière d'inspection et d'application des lois, par la forte demande pour le bois, notamment pour les espèces précieuses, et par la déforestation illégale à des fins agricoles.

La gouvernance du secteur forestier dans l'Amazonie brésilienne comporte de nombreuses failles. Des études ont mis en évidence d'importants écarts entre les volumes de bois récoltés et les quantités légalement autorisées. Le système national d'autorisation des plans d'aménagement forestier (PMFS) présente des défaillances structurelles, tout comme le système censé garantir la traçabilité du bois. En raison de ces lacunes, le secteur forestier est gangrené par des infractions généralisées. D'importants volumes de bois illégal sont introduits sur les marchés nationaux et internationaux, après avoir été blanchis grâce à des documents officiels obtenus de façon frauduleuse.

D'après l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA), l'organisme fédéral de protection de l'environnement chargé, aux côtés des Secrétariats d'État à l'Environnement (SEMA), de contrôler et d'inspecter les activités d'exploitation forestière, près de 500 000 m³ ont été certifiés par des documents frauduleux en 2013 rien que dans les États du Pará et de Maranhão – soit une quantité suffisante pour remplir 14 000 camions²⁵. Au vu de l'ampleur de la fraude et de la corruption, il ne fait aucun doute que les certificats marqués du sceau des autorités brésiennes sont en général très peu fiables, et que ces documents officiels ne sauraient être considérés comme une preuve de légalité.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace - 24/03/2014

Camions chargés de bois près de Santarém, État du Pará. En 2011-2012, près de 80 % de l'exploitation forestière (en superficie) était illégale dans cet État.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace - 01/04/2014

Entrepôt forestier et scierie, Marituba, État du Pará.

Une différente approche est nécessaire

Le secteur forestier de l'Amazonie brésilienne est actuellement l'un des principaux responsables de la dégradation des forêts. L'exploitation forestière, en particulier celle de bois précieux comme l'ipé, est aussi la première étape du cycle de la déforestation, facilitant l'installation de paysans dans des aires forestières qui, jusque-là, avaient été préservées. Elle contribue aussi aux émissions de gaz à effet de serre. Outre ses impacts sur l'environnement et la biodiversité, l'exploitation forestière entraîne aussi des conflits sociaux, notamment lorsqu'elle a lieu sur des terres publiques ou indigènes, ou sur des aires de conservation, à l'insu voire contre la volonté des communautés. De plus, l'exploitation illégale est synonyme de conditions de travail épouvantables et souvent de travail forcé, d'actes de violence, de menaces de mort voire d'assassinats.

Il est possible et surtout nécessaire d'adopter une différente approche de la forêt et de ceux dont les moyens de subsistance dépendent des ressources forestières. Les investissements et les efforts entrepris pour renforcer les capacités de communautés doivent permettre une gestion forestière rigoureuse. Il faut que le gouvernement brésilien renforce la réglementation de l'exploitation forestière, ainsi que les moyens de faire respecter les lois. Les mesures et les systèmes de contrôle et de surveillance doivent être transparents et capables d'opérer en temps réel pour garantir aux communautés forestières, à la société civile et aux autres parties prenantes que les exploitants forestiers respectent la réglementation. De telles dispositions permettront également à ceux qui achètent du bois en provenance d'Amazonie de savoir que leurs marchandises ne sont pas liées à la dégradation forestière ou à des conflits sociaux. La protection de l'Amazonie et la mise en place d'un programme de développement durable et équitable pour la région sont deux éléments qui pourraient créer des opportunités pour les communautés forestières, tout en préservant la biodiversité exceptionnelle de la région et le rôle important qu'elle joue dans la lutte contre les changements climatiques.



Camions transportant du bois dans la forêt à Uruará, État du Pará. Dans les États du Maranhão et du Pará, près de 500 000 m³ de bois ont été certifiés par des documents frauduleux en 2013, soit assez pour remplir 14 000 camions.

© Marizilda Cruppe / Greenpeace - 29/03/2014

- 1 Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, Censo 2010. www.censo2010.ibge.gov.br/painel/
- 2 Ibid.
- 3 Mittermeier, R.A., Mittermeier, C.G., Gil, Pilgrim, J. P.R. Fonseca, G., Brooks, T., et Konstant, W.R. (2003) Wilderness: Earth's Last Wild Places. Conservation International, Washington D.C., USA
- 4 Ibid.
- 5 IBGE (2004). IBGE lança o Mapa de Biomas do Brasil e o Mapa de Vegetação do Brasil, em comemoração ao Dia Mundial da Biodiversidade. www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/noticia_visualiza.php?id_noticia=169
- 6 IBGE (2004). IBGE lança o Mapa de Biomas do Brasil e o Mapa de Vegetação do Brasil, em comemoração ao Dia Mundial da Biodiversidade. www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/noticia_visualiza.php?id_noticia=169
- 7 http://www.socioambiental.org/banco_ima-gens/pdfs/10381.pdf, p. 13.
- 8 D'après les données du GIEC publiées en 2013, 9,5 Gt de carbone ont été relâchées dans l'atmosphère par les énergies fossiles en 2011. Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Working Group I contribution to the IPCC 5th Assessment Report Ch. 6.
- 9 GIEC 2014. Climate Change 2014. Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the IPCC 5th Assessment Report. www.ipcc.ch
- 10 La CITES est une convention internationale visant à garantir que le commerce international des animaux et des plantes sauvages ne met pas leur survie en péril. « Les contrôles CITES du commerce de l'acajou prennent effet », Communiqué de presse. http://www.cites.org/fra/news/pr/2003/031111_mahogany.shtml
- 11 Verissimo, A., Barreto, P., Tarifa, R. Uhl, C. 1995. Extraction of a high-value natural resource in Amazonia: the case of mahogany. Forest Ecology & Management 72: 39-60
- 12 Schulze, M., Grogan, J., Uhl, C., Lentini, M. et Vidal, E. 2008. Evaluating ipê (Tabebuia, Bignoniaceae) logging in Amazonia: sustainable management or catalyst for forest degradation? Biological Conservation 141: 2071-2085. http://www.fs.fed.us/global/iif/pubs/ja_iif_2008_schulze001.pdf
- 13 Le bois commercialisé sous le nom d'ipê appartenait avant au genre Tabebuia.
- 14 Schulze, M., Grogan, J., Uhl, C., Lentini, M. and Vidal, E. 2008. Evaluating ipê (Tabebuia, Bignoniaceae) logging in Amazonia: sustainable management or catalyst for forest degradation? Biological Conservation 141: 2071-2085.
- 15 Projecto Radambrasil, Ministerio de Minas e Energia, 1978 http://biblioteca.ibge.gov.br/visualizacao/livros/liv24035_a.pdf
- 16 Raintree Tropical Plant Database (2012) Pau d'arco, site internet. www.rain-tree.com/pau-darco.htm#U2WrdK1dWfs
- 17 Schulze, M., Grogan, J., Uhl, C., Lentini, M. et Vidal, E. 2008. Evaluating ipê (Tabebuia, Bignoniaceae) logging in Amazonia: sustainable management or catalyst for forest degradation? Biological Conservation 141: 2071-2085. http://www.fs.fed.us/global/iif/pubs/ja_iif_2008_schulze001.pdf. Radam Brasil, Ministerio de Minas e Energia, 1978. http://biblioteca.ibge.gov.br/visualizacao/livros/liv24035_a.pdf
- 18 Franco à bord (FAB).
- 19 ITTO Tropical Timber Market Report, Volume 18 Number 7, 1st - 15th April 2014 http://www.itto.int/mis_detail/id=3941
- 20 <http://www.obt.inpe.br/prodes/index.php>
- 21 <http://aliceweb.desenvolvimento.gov.br/>
- 22 Imazon (2013). 'Transparency in Forest Management - State of Para 2011 to 2012'. <http://www.imazon.org.br/publications/forest-management-transparency/forest-management-transparency-report-state-of-para-2012-to-2013>
- 23 IMAZON (2013). 'Transparência Manejo Florestal - Estado do Mato Grosso 2011-2012'. <http://www.imazon.org.br/publicacoes/transparencia-manejo-florestal/boletim-transparencia-manejo-florestal-do-mato-grosso-2011-2012>
- 24 <http://aliceweb.desenvolvimento.gov.br/>
- 25 <http://www.ibama.gov.br/publicadas/policia-federal-e-ibama-deflagram-operacao-contra-crime-ambiental-cibernetico>

La crise silencieuse de l'Amazonie

RÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN AMAZONIE

Réglementation de l'industrie de l'exploitation forestière en Amazonie

Dans les États du Pará et du Mato Grosso, qui représentent 75 % de la production de bois scié en provenance d'Amazonie, la réglementation du secteur forestier repose sur deux systèmes de gouvernance distincts¹. Le premier régit la gestion des domaines forestiers et de l'exploitation forestière, tandis que le second établit une chaîne de traçabilité, qui vise à garantir l'origine du bois depuis le lieu de prélèvement jusqu'à l'utilisateur final. Les deux systèmes comportent des failles qui sont exploitées par ceux qui cherchent à tirer profit de l'exploitation forestière illégale. Malgré les efforts entrepris pour réglementer l'industrie forestière, 78 % des zones d'exploitation forestière du Pará et 54 % du Mato Grosso ont été exploitées de façon illégale au cours de la période 2011-2012².

La nouvelle réglementation forestière mise en place en 2006 a transféré en grande partie la responsabilité réglementaire du gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) vers les gouvernements des États (en général le Secrétariat d'État à l'environnement, *Secretaria Estadual de Meio Ambiente* – SEMA). Du jour au lendemain, chaque État a donc dû prendre en

charge les processus d'examen, d'autorisation, de surveillance et d'évaluation des Plans d'aménagement forestier (*Planos de Manejo Florestal Sustentável* – PMFS), ainsi que l'enregistrement des producteurs et des utilisateurs de bois et le contrôle de la chaîne de traçabilité.

Malheureusement, les capacités insuffisantes des États, la mauvaise gestion et la corruption qui règnent au sein des SEMA ont multiplié les possibilités de fraude.

L'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (*Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis* – IBAMA, organisme chargé de la protection de l'environnement au Brésil) continue d'inspecter les activités d'exploitation forestière et le transport du bois, indépendamment du travail effectué par les SEMA. Mais ces interventions ne suffisent pas à combler les lacunes qui empêchent le respect des lois et font prospérer le commerce du bois illégal.

Réglementation de la gestion et de la récolte du bois

Il est possible de prélever illégalement du bois sur des terres publiques ou privées, y compris sur des aires protégées fédérales ou des États, tout en disposant des autorisations adéquates. Au sein des domaines publics, l'exploitation forestière a lieu principalement dans des zones gérées par des communautés regroupées en *assentamentos*³. Sur les terrains privés, la réglementation autorise le déboisement (et donc les coupes à blanc) jusqu'à 20 % du domaine, le reste pouvant faire l'objet d'une exploitation forestière sélective moyennant autorisation.

Dans les États du Pará et du Mato Grosso, le contrôle de la récolte du bois est assuré par les SEMA par le biais du Système intégré de surveillance et d'octroi des autorisations environnementales (*Sistema Integrado de Monitoramento e Licenciamento Ambiental* – SIMLAM), un logiciel informatique qui permet d'enregistrer et de contrôler les domaines d'exploitation, ainsi que d'attribuer les permis d'exploitation. Le processus d'approbation des Plans d'aménagement forestier (PMFS) passe également par le système SIMLAM.

Les propriétaires terriens se tenus de mettre en place un PMFS pour exploiter leur domaine au-delà des 20 % autorisés. Avant d'être soumis à l'approbation des SEMA, ces plans sont élaborés en général par un ingénieur forestier indépendant engagé soit par le propriétaire, soit par l'entreprise chargée de l'exploitation pour le compte du propriétaire. Une fois approuvés, les PMFS sont valables pour une durée maximum de cinq ans. Le plan doit notamment délimiter le périmètre de la zone de gestion forestière (*Área de Manejo Florestal* – AMF). Cette zone peut représenter jusqu'à 80 % du domaine, voire plus si le propriétaire accepte de ne pas couper à blanc les 20 % autorisés.

L'AMF peut être divisée en unités de production annuelle (*Unidades de Produção Anual* – UPA), en fonction des capacités d'exploitation dont dispose le propriétaire ou l'exploitant sur une année. Au sein de chaque UPA, aucune activité d'exploitation forestière ne peut avoir lieu dans les aires de protection permanente (*Áreas de Preservação Permanente* – APP), sensibles sur le plan environnemental. Ces activités se déroulent donc dans la partie restante, appelée unité de gestion forestière (*Unidade de Manejo Florestal* – UMF). Chaque UPA est ensuite fractionnée en unités de travail (*Unidades de Trabalho* – UT), au sein desquelles l'emplacement de chaque arbre est identifié.

Pour prélever du bois, le propriétaire (ou l'exploitant) doit disposer d'une Autorisation d'exploitation (*Autorização de Exploração Florestal* – AUTEF), délivrée par le SEMA via le système SIMLAM. Cette autorisation est valable un an, avec renouvellement possible pour un an supplémentaire. C'est à partir de ce document que sont générés les crédits pour les transactions de bois qui s'effectuent via le système de traçabilité Sisflora (voir ci-après). Tout bois vendu ou transporté doit être accompagné d'une AUTEF en bonne et due forme.

Pour chaque UPA, la personne ou l'entreprise responsable du plan d'aménagement doit présenter un Plan annuel d'exploitation (*Plano Operacional Anual* – POA). Le POA doit comporter un inventaire forestier qui précise le nombre d'arbres, leur emplacement et leur espèce, ainsi qu'une estimation du nombre de mètres cubes de bois pour chaque arbre⁴. Le POA doit être approuvé par le SEMA, qui émet ensuite l'AUTEF. En Amazonie, le prélèvement du bois est actuellement limité à 30 m³ par hectare tous les 35 ans (soit l'équivalent d'environ deux à cinq arbres, en fonction de l'espèce et de la taille).

Exploitation forestière illégale

Malgré ces dispositions réglementaires, l'Amazonie est rongée par l'exploitation forestière illégale. Le bois illégal peut avoir plusieurs origines :

- il est prélevé dans des domaines privés coupés à blanc sans autorisation ;
- il est récolté sans AUTEF ;
- la zone dont il est issu a été exploitée au-delà de la limite autorisée ;
- il provient d'un domaine public où il a été prélevé sans autorisation, voire d'aires protégées où résident notamment des communautés autochtones.

Entre 2007 et 2012, les activités d'exploitation forestière non autorisées se sont étendues sur 717 000 hectares rien que dans l'État du Pará, soit 79 % de la superficie totale d'exploitation (905 000 hectares)⁵.

Réglementation de la chaîne de traçabilité

La mise en place d'une chaîne de traçabilité, qui vise à empêcher le transport ou la vente de bois dont l'origine ne peut être établie, est l'un des instruments clés de la lutte contre le bois illégal.

Au Brésil, la responsabilité de cette chaîne est partagée entre les autorités fédérales et celles des États. Au niveau national, la traçabilité est garantie par le Document d'origine forestière (*Documento de Origem Florestal* – DOF), qui fait double emploi avec le Système de commercialisation et de transport des produits forestiers (*Sistema de Comercialização e Transporte de Produtos Florestais* – Sisflora), mis en place par l'État du Mato Grosso en 2006, et ultérieurement par l'État du Pará. La plateforme Sisflora dépend d'un document généralement appelé « document de transport » (*Guia Florestal* – GF), mais que l'IBAMA appelle aussi « DOF », ce qui peut porter à confusion. Pour chaque PMFS, une « identité forestière » doit être créée dans le Registre des utilisateurs de produits forestiers (*Cadastro de Exploradores e Consumidores de Produtos Florestais* – CEPROF) via Sisflora (ou via le DOF pour les États qui n'utilisent pas Sisflora).

Les deux systèmes sont censés permettre de comparer les cargaisons de bois transportées par camion ou par bateau avec les déclarations effectuées par les domaines d'exploitation et les scieries. Cependant, en raison du manque de moyens, les inspecteurs vérifient rarement les cargaisons sur le terrain en

temps réel. De plus, Sisflora ne dispose d'aucune donnée sur les utilisateurs finaux à l'extérieur de l'Amazonie.

Le bois est donc contrôlé par le biais des crédits qui sont générés dans le cadre de l'AUTEF puis transférés du système SIMLAM vers le DOF ou Sisflora. À chaque fois qu'une cargaison passe d'une étape de la chaîne de traçabilité à une autre, elle doit être accompagnée d'un document de transport (GF). La quantité de bois de chaque espèce mentionnée dans le GF doit ensuite être déduite des crédits de l'expéditeur, et ajoutée à ceux des destinataires. Un producteur ne devrait pas être en mesure de vendre du bois pour lequel il ne dispose d'aucun crédit, et une scierie ou une entreprise exportatrice ne devrait accepter des cargaisons qui ne sont pas couvertes par des crédits.

Blanchiment du bois illégal

Comme expliqué plus haut, le bois de l'Amazonie est exploité illégalement à vaste échelle, alors que le système Sisflora avait justement été mis au point pour empêcher ces pratiques. Malheureusement, nombreuses sont les activités frauduleuses qui permettent à ce bois illégal d'être transporté puis mis en vente avec des documents qui, en apparence, sont tout à fait légaux..

Cinq façons de blanchir du bois illégal

1 Délivrance d'une autorisation d'exploitation pour une zone déjà déboisée ou exploitée

Que ce soit par négligence ou par complicité, un agent du Secrétariat d'État à l'Environnement (SEMA) approuve un Plan d'aménagement forestier (PMFS) frauduleux en faveur d'une zone déjà exploitée ou déboisée, de laquelle il sera impossible d'extraire des grumes de taille réglementaire pour être commercialisées. Le SEMA approuve ensuite un Plan annuel d'exploitation (POA) et délivre une Autorisation d'exploitation (AUTEF) ainsi que des crédits qui seront utilisés pour blanchir du bois prélevé illégalement sur un autre site.

2 Surestimation du volume total d'arbres appartenant à des espèces précieuses dans la zone d'un PMFS

Certaines espèces comme l'ipé et le jatoba (courbaril) ont une valeur commerciale très élevée. Cependant, ces espèces sont rares. Un inventaire forestier dressé en bonne et due forme ne devrait donc comptabiliser qu'un faible nombre de ces arbres par hectare. Cependant, le volume total déclaré au sein d'une Unité de production annuelle (UPA) est basé sur une estimation et non sur des mesures réelles, ce qui permet de gonfler ces volumes. Le fait de surestimer le nombre et la taille de ces arbres – et donc le volume de bois déclaré – permet donc de générer des crédits supplémentaires, qui peuvent servir à blanchir du bois précieux récolté illégalement dans d'autres sites.

3 Délivrance d'une autorisation d'exploitation pour une zone qui ne sera pas exploitée

Dans ce cas, un PMFS est mis en place uniquement pour générer des crédits et des documents qui vont servir à transporter du bois prélevé illégalement dans d'autres zones d'exploitation (aucun abattage n'a lieu sur la zone autorisée).

4 Attribution de crédits pour des volumes de bois supérieurs à ceux prévus par l'AUTEF

Cette fraude consiste à augmenter le nombre de crédits associés à une AUTEF dans le système Sisflora. La complicité d'un représentant du SEMA est nécessaire, les crédits étant saisis manuellement dans le système. Dans l'État du Pará, par exemple, les systèmes SIMLAM et Sisflora ne sont pas interconnectés. Les agents du SEMA doivent renseigner manuellement les crédits liés à chaque AUTEF dans Sisflora, un processus qui facilite la fraude. Là encore, les crédits supplémentaires ainsi générés servent à blanchir du bois illégal.

5 Attribution de crédits sans AUTEF ou PMFS

Il s'agit de la fraude la plus flagrante. Là aussi, l'intervention d'un agent du SEMA est nécessaire. Mais dans ce cas, les crédits enregistrés sur Sisflora ne correspondent tout simplement à aucune AUTEF ou à aucun PMFS. L'agent complice du SEMA génère une fausse identité forestière dans le Registre des utilisateurs de produits forestiers (CEPROF), généralement sous le nom d'une entreprise ou d'un particulier, et non d'un PMFS. De faux crédits sont ainsi attribués à des scieries qui n'existent pas. Une fois de plus, cette fraude a pour but de blanchir du bois illégal.

- 1 Imazon (2010) Fatos Florestais da Amazônia 2010. www.imazon.org.br/publicacoes/livros/fatos-florestais-da-amazonia-2010-1#
- 2 Imazon (2013) Transparency in Forest Management – State of Para 2011 to 2012. www.imazon.org.br/publications/forest-management-transparency/forest-management-transparency-report-state-of-para-2012-to-2013 Imazon (2013)

Transparência Manejo Florestal – Estado do Mato Grosso 2011–2012. www.imazon.org.br/publicacoes/transparencia-manejo-florestal/boletim-transparencia-manejo-florestal-do-mato-grosso-2011-2012

- 3 Les assentamentos sont des zones créées par le gouvernement dans le cadre de la réforme agraire pour installer des familles sans terres. Ils sont constitués par un ensemble d'unités

familiales de production, où se développent activités agricoles et élevage

- 4 Il arrive parfois qu'un inventaire soit dressé dans le cadre des PMFS plutôt que dans les AUTEF.
- 5 Imazon (2009-13) Transparency in Forest Management Reports – State of Para. <http://www.imazon.org.br/publications/forest-management-transparency>

La crise silencieuse de l'Amazonie

ÉTUDE DE CAS N° 1

ASSOCIATION VIROLA-JATOBÁ



Autorisation d'exploitation (AUTEF)	633/2009	Date d'expiration	31/08/2010
Autorisation environnementale (LAR)	177/2007	Type d'ipé	Ipé jaune
Superficie totale d'exploitation	29,334.66 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production annuelle (UPA)	Non précisé
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	23,467.73 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	4.22 m ³
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	462.06 ha		(0.01 m ³ /ha)
Spécialiste (ingénieur forestier) responsable des propositions du PMFS	Marlon Costa de Menezes		
Propriétaire	Terrains publics gérés par l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA)		

Autorisation d'exploitation (AUTEF)	2018/2010	Date d'expiration	5/10/2011
Autorisation environnementale (LAR)	177/2007	Type d'ipé	Ipé jaune
Superficie totale d'exploitation	29,393.50 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production annuelle (UPA)	Non précisé
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	26,578.80 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	170.53 m ³
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	952.53 ha		(0.179 m ³ /ha)
Spécialiste (ingénieur forestier) responsable des propositions du PMFS	Marlon Costa de Menezes		
Propriétaire	Terrains publics gérés par l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA)		



Vue aérienne du Projet de développement durable (PDS) Virola-Jatobá, dans la municipalité d'Anapu, État du Pará.

Un projet novateur

Le projet de développement durable (PDS) Virola-Jatobá a été lancé en 2002¹, sur la base d'un ancien projet d'assentamento² financé par le gouvernement. Il se situe près de la ville d'Anapu, à 25 km de la route transamazonienne. Avec le PDS Esperança, le PDS Virola-Jatobá a été la première initiative du genre mise en place dans l'État du Pará³. Ces projets n'auraient pu voir le jour sans les efforts accomplis par sœur Dorothy Stang⁴ pour développer un nouveau modèle d'assentamento visant à garantir des sources de revenus supplémentaires pour les paysans, grâce à des activités d'exploitation forestière contrôlées et respectueuses des forêts. Les conflits fonciers entre paysans et exploitants forestiers ont conduit à l'assassinat de sœur Dorothy en 2005, au sein même du PDS Esperança.

D'après l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA), 236 familles vivent sur les terres du PDS Virola-Jatobá⁵. Certaines d'entre elles sont membres de l'association Virola-Jatobá (AVJ), une organisation communautaire dont le rôle est de gérer les activités forestières conformément au Plan d'aménagement forestier (PMFS). Ces activités ont lieu sur la majeure partie des terres du PDS, essentiellement au sein de la

« réserve légale », zone où le défrichage à des fins agricoles est interdit et qui doit constituer 80 % du domaine.

Ce n'est qu'en 2007 que l'AVJ a reçu l'approbation pour son premier plan d'aménagement, ainsi que l'autorisation d'exploitation (AUTEF) pour sa première unité de production annuelle (UPA) sur 15⁶. Pour mener à bien cette tâche, l'AVJ a conclu un partenariat avec Vitória Régia Exportadora⁷, une entreprise privée chargée notamment de mettre en œuvre le plan d'aménagement, d'établir un inventaire forestier pour les prochaines UPA et de garantir la conformité des activités forestières par rapport aux normes du Forest Stewardship Council (FSC). La collaboration entre AVJ et Vitória Régia a été formalisée par un contrat validé par ProManejó, un programme de gestion forestière durable instauré par l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA, organisme chargé de la protection de l'environnement au Brésil), ainsi que par l'INCRA et le procureur du ministère public fédéral du Pará.

Un désastre social et environnemental

Lorsque Greenpeace s'est rendue dans la région en 2013, ce projet s'était traduit par un désastre tant sur le plan social qu'environnemental. Vitória Régia Exportadora, qui avait été vendue à l'entreprise de produits bois Arbor Native, ne pilotait plus directement le PMFS de Virola-Jatobá. Cette mission avait été reprise par une autre entreprise, Bortolanza. Toutefois, le contrat restait au nom de Vitória Régia Exportadora, et cette entreprise n'avait pas respecté les engagements qu'elle avait pris à l'égard de la communauté, à savoir utiliser des méthodes de gestion à faible impact conformes aux exigences du FSC et fournir aux familles établies au sein du PDS du matériel agricole subventionné.

Des membres de la communauté qui ont travaillé au sein de la zone de gestion forestière (AMF) ont affirmé avoir découvert que des documents sur le transport du bois (GF) disponibles en ligne sur le portail Sisflora (système de contrôle des produits forestiers) avaient été imprimés à partir d'un ordinateur situé à l'extérieur du PDS Virola-Jatobá, ce qui montre que des démarches étaient effectuées dans le dos de la communauté. Ils ont également déclaré que les documents en question avaient été utilisés à plusieurs reprises pour différents chargements de bois, alors qu'ils sont censés ne servir qu'une seule fois.

D'après des membres de la communauté, l'entreprise responsable du plan d'aménagement avait laissé à l'abandon des grumes dans les entrepôts. Elle leur avait indiqué qu'il n'était pas

nécessaire d'abattre davantage d'arbres, étant donné que les zones de stockage étaient saturées et qu'elle ne cherchait pas activement à vendre du bois à ce moment-là. Ainsi, l'entreprise n'a pas payé ces grumes abandonnées à la communauté mais en a utilisé les crédits pour blanchir du bois illégal dans d'autres exploitations. Greenpeace a retrouvé un nombre important de grumes abandonnées (notamment des troncs creux, qui n'auraient jamais dû être sciés si l'abattage avait été effectué à des fins de commercialisation) dans les entrepôts du PDS ainsi que dans la forêt.

Greenpeace a constaté que la marque d'identification qui figurait sur quelques grumes comportait uniquement le numéro de la grume voire parfois celui de l'unité de travail (UT), mais pas celui de l'unité de production annuelle (UPA), ce qui est contraire à la loi et aux accords de traçabilité conclus entre l'association Virola-Jatobá (AVJ) et Vitória Régia Exportadora.

L'équipe d'inspection de Greenpeace a également constaté que des arbres avaient été abattus en-dehors du périmètre de la zone de gestion forestière (AMF).

L'équipe de Greenpeace a en outre découvert que de nombreux arbres destinés à l'abattage dans le cadre des AUTEF n'avaient finalement pas été abattus. Avec les grumes abandonnées, ces informations tendent à confirmer l'idée selon laquelle les crédits de l'AVJ ont été utilisés pour blanchir du bois illégal issu d'autres zones forestières. Tout porte à croire que ces crédits ont déjà été revendus en grande partie.

Vue aérienne du PDS Virola-Jatobá, municipalité d'Anapu, État du Pará. En Amazonie, les plans d'aménagement forestier durable peuvent être détournés pour blanchir du bois illégal.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace



Scierie de la municipalité d'Uruará, État du Pará.

© Marizilda Cruppe / Greenpeace

Procédures

On sait que 93 % des crédits liés à l'AUTEF n° 633/2009 et 52 % des crédits liés à l'AUTEF n° 2018/2010 ont fait l'objet de transactions avec quatre scieries de la région (bien que la plupart du bois concerné ne provienne sans doute pas de l'AMF) :

- **Bortolanza Indústria e Comércio de Madeiras Ltda (entreprise qui avait repris la gestion du PMFS).**

- **Itapuranga Indústria e Comércio de Madeiras Ltda.**

- **R E A Indústria e Comércio de Madeiras Ltda.**

- **Madeball Indústria e Comércio Ltda.**

Madeball Indústria e Comércio Ltda a de lourds antécédents en matière d'illégalité. Entre 2005 et 2008, l'IBAMA a accusé cette entreprise d'avoir commis neuf infractions, dont sept sont encore en instance de jugement, notamment concernant la vente de grumes sans

autorisation de transport ou de vente, et le stockage de bois sans permis ou certificat d'origine⁸.

En juin 2013, un juge de district a ordonné la fermeture de la scierie de Madeball pendant 16 mois, à l'issue d'une procédure entamée par l'IBAMA pour possession de 170 m³ de bois illégal en 2007⁹. Quelques jours avant cette décision, Madeball avait déjà été condamnée à une amende de 100 000 reais (environ 32 000 euros) pour avoir falsifié des informations du système Sisflora¹⁰.

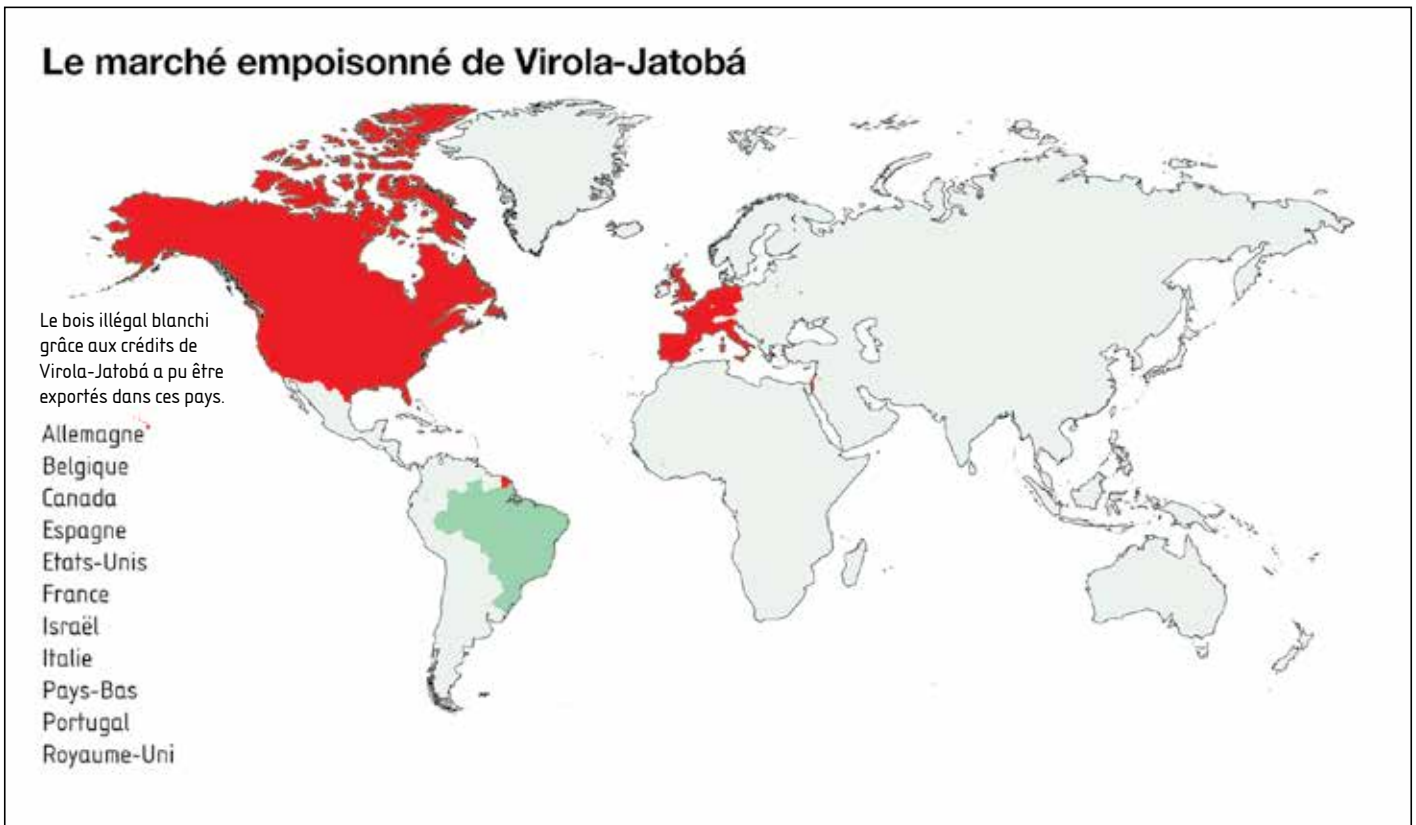
Clients internationaux

Greenpeace sait qu'au moins 13 entreprises exportent du bois acheté auprès des quatre scieries associées au projet de développement durable (PDS) de Virola-Jatobá. Les pays de destination sont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, Israël, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Parmi ces entreprises, on retrouve Vitória Régia Exportadora, qui continue d'acheter du bois auprès de deux scieries bien qu'elle se soit retirée de la gestion du PDS.

L'entreprise Vitória Régia Exportadora est un important client de la scierie de Madeball, et elle exporte également du bois issu de la scierie de Bortolanza. Créée en 2001, elle a exporté vers 11 pays différents jusqu'en février 2014, notamment vers l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Portugal et la Suède.

Dans ses publicités, Vitória Régia parle beaucoup de durabilité. L'entreprise est certifiée par le FSC, et l'un de ses produits phares, appelé « Ecoflooring », est un plancher en contreplaqué fabriqué en partie à partir de bois recyclé¹¹. Malgré l'image publique qu'elle essaie de se donner, Vitória Régia a été condamnée en 2013 à une amende de plus de 600 000 reais (environ 195 000 euros) pour avoir stocké et vendu du bois sans documentation valide¹².

Les entreprises qui se sont approvisionnées auprès de Vitória Régia ont revendu la marchandise à de nombreux détaillants, dont Lumber Liquidators. Cette entreprise américaine apparaît dans des émissions télévisées telles que Extreme Makeover, This Old House ou Dream Home¹³, diffusées dans de nombreux pays. D'après son site internet, Lumber Liquidators compte parmi ses clients Donald Trump, Angelina Jolie ou encore Kim Basinger, entre autres célébrités¹⁴.



1 Instituto Internacional de Educação do Brasil (2011) Análise de acordos entre empresas e comunidades para a exploração de madeira em assentamentos rurais na região da BR163 e entorno, no Estado de Pará. http://www.iieb.org.br/files/1613/5215/3899/public_ieb_Empresas_Comunidades.pdf

2 Les assentamentos sont des zones créées par le gouvernement dans le cadre de la réforme agraire pour installer des familles sans terres. Ils sont constitués par un ensemble d'unités familiales de production, où se développent des activités agricoles.

3 MENDES, Josilene, PORRO, Noemi et SHIRAIISHI NETO, Joaquim, « A 'ambientalização' dos conflitos sociais no PDS Virola Jatobá no

município de Anapu, Estado do Pará », 36e congrès annuel de l'ANPOCS, GT03, 2012. http://portal.anpocs.org/portal/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=7861&Itemid=217

4 www.greenpeace.org/usa/en/news-and-blogs/news/remembering-sister-dorothy-sta/

5 INCRA (2010) Projetos de reforma agrária conforme fases de implementação, p. 153. http://pdfc.pgr.mpf.mp.br/atuacao-e-conteudos-de-apoio/publicacoes/reforma-agraria/questao-fundaria/assentamentos_2001_a_2010.pdf

6 Instituto Internacional de Educação do Brasil (2011) Análise de acordos entre empresas e

comunidades para a exploração de madeira em assentamentos rurais na região da BR163 e entorno, no Estado de Pará. http://www.iieb.org.br/files/1613/5215/3899/public_ieb_Empresas_Comunidades.pdf

7 Site internet de Vitória Régia Exportadora. <http://www.vrexpo.com.br/subMenuResponsabilidadeManejo.php>

8 Affaires IBAMA : 02048.001645/2006-42, 02047.000782/2006-70, 02069.000002/2008-03 et 02069.000003/2008-40

9 IBAMA (2013) Madeireira multada pelo Ibama é condenada a 1,4 ano de interdição por crime ambiental no Pará, 18 juin 2013. [http://www.ibama.gov.br/noticias-ambientais/madeira-multada-pelo-ibama-e-](http://www.ibama.gov.br/noticias-ambientais/madeira-multada-pelo-ibama-e-condenada-a-14-ano-de-interdicao-por-crime-ambiental-no-para)

[condenada-a-14-ano-de-interdicao-por-crime-ambiental-no-para](http://www.ibama.gov.br/noticias-ambientais/madeira-multada-pelo-ibama-e-condenada-a-14-ano-de-interdicao-por-crime-ambiental-no-para)

10 Affaire IBAMA 02018.000727/2013-56

11 Site internet de Vitória Régia Exportadora. <http://www.vrexpo.com.br/subMenuProdutosEcoflooring.php>

12 Documents IBAMA 206216/2013-DITEC et 206217/2013-DITEC.

13 Site internet de Lumber Liquidators. <http://investors.lumberliquidators.com/2014-01-09-Lumber-Liquidators-Announces-Management-Promotions>

14 Blog de Lumber Liquidators. <http://blog.lumberliquidators.com/lumber-liquidators/about-us.html>

La crise silencieuse de l'Amazonie

ÉTUDE DE CAS N° 2

AGROPECUÁRIA VITÓRIA RÉGIA SA

Panneau signalisant le domaine d'exploitation d'Agropecuária Vitória Régia, dans la municipalité d'Anapu, État du Pará. En Amazonie, les plans d'aménagement forestiers peuvent être détournés pour blanchir du bois illégal.



Autorisation d'exploitation (AUTEF)	671/2009	Date d'expiration	19/08/2010
Autorisation environnementale (LAR)	698/2009	Type d'ipé	Non déclaré
Superficie totale d'exploitation	6,000.00 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production annuelle (UPA)	Non précisé
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	2,679.62 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	5,478.28 m3
(2.24 m3/ha)			
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	2,449.37 ha		
Spécialistes (ingénieurs forestiers) responsables des propositions du PMFS	Newton José Alves de Lima et Marcelo da Silva Soares		
Propriétaire	Agropecuária Vitória Régia SA		



© Marizilda Cruppe / Greenpeace

Vue aérienne du domaine d'Agropecuária Vitória Régia, municipalité d'Anapu, État du Pará.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace

Activités minières illégales sur le domaine d'Agropecuária Vitória Régia, État du Pará.

Un passé trouble

D'après l'Autorisation d'exploitation (AUTEF) n° 2009/10, le domaine d'exploitation d'Agropecuária Vitória Régia, situé dans la municipalité d'Anapu, appartient à Agropecuária Vitória Régia, une entreprise détenue par Laudelino Délio Fernandes Neto¹. Cet homme politique a été accusé à deux reprises de délits financiers liés à l'Amazonie.

En 2002, Fernandes Neto a été accusé² d'avoir détourné environ sept millions de reais (environ 2,3 millions d'euros)³ de l'ancienne agence gouvernementale appelée Surintendance du développement de l'Amazonie (SUDAM) en 1998-1999. L'affaire est toujours devant les tribunaux.

Outre ce cas de corruption, en 2009⁴ et 2012⁵ Fernandes Neto a été accusé par le ministère public fédéral à Altamira (Pará) de délits environnementaux commis par le biais de propriétaires fictifs et de l'entreprise ACosta e Figueiredo Ltda-EPP⁶.

Le ministère public fédéral a affirmé que les propriétaires fictifs et coaccusés de M. Fernandes Neto (à savoir Hugo Cirilo

Fernandes, Jerônimo Plácido Barbosa et Gerson Rene Benvindo Figueiredo) avaient utilisé des Autorisations pour le transport de produits forestiers (ATPF) pour blanchir 1 165 m³ de bois que l'entreprise avait abattu illégalement (en dépassement du plafond de coupe autorisé)⁷. En 2006, Fernandes e Figueiredo Ltda (la même entreprise que le ministère public mentionne sous le nom de ACosta e Figueiredo Ltda-EPP dans des documents en lien avec le procès) s'est vu infliger une amende de 117 000 reais (environ 38 000 euros) par l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA, organisme chargé de la protection de l'environnement au Brésil) pour avoir abattu le bois en question⁸. Cette affaire est encore en examen devant le tribunal régional.

En 2009, Agropecuária Vitória Régia a été condamnée à une amende de plus de 169 millions de reais (environ 54 millions d'euros) pour avoir vendu du bois destiné à alimenter des fours à charbon sans passer par le système Sisflora⁹. Il s'agit d'une des amendes les plus élevées infligées par l'IBAMA entre janvier 2009 et décembre 2013.

Blanchiment de bois illégal

En 2009, l'IBAMA a suspendu les activités de Fernandes Neto sur le domaine d'Agropecuária Vitória Régia¹⁰ après avoir découvert des irrégularités concernant les informations transmises sur les véhicules censés transporter le bois acheté par JFQ Madeiras Ltda¹¹. Les numéros d'immatriculation transmis se sont avérés correspondre à des voitures et à des motos qui n'auraient pas pu transporter la marchandise en question. D'après l'IBAMA, le but de cette supercherie était d'obtenir des documents de transport (GF) supplémentaires pour pouvoir transporter du bois prélevé illégalement dans d'autres exploitations¹². L'affaire est toujours en cours, mais l'entreprise est autorisée à poursuivre ses activités.

Dégradation forestière

Lors d'une visite de terrain en novembre 2013, une équipe de Greenpeace a constaté que des activités d'orpaillage illégales avaient cours à proximité de l'entrée du domaine d'Agropecuária Vitória Régia, et qu'elles avaient occasionné des dommages importants aux zones humides protégées alentour. L'équipe a également relevé des éléments prouvant que des activités d'exploitation forestière illégales avaient été menées après l'expiration de l'autorisation d'exploitation (AUTEF) n° 671/2009, que des activités d'abattage avaient eu lieu au sein de l'aire de protection permanente (APP), et que des arbres appartenant à des espèces protégées avaient également été abattus. Au moins un noyer du Brésil (*Bertholletia excelsa*) avait été coupé, entraînant des dégradations forestières sur une superficie d'environ 300 m². Un décret fédéral de 2006 interdit l'abattage de cette espèce¹³. De plus, le noyer du Brésil est classé en tant qu'espèce vulnérable par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹⁴, et il figure également sur la liste des espèces menacées dressée par le ministère brésilien de l'Environnement.

Greenpeace en a conclu que la forêt située au sein de la zone du Plan d'aménagement forestier (PMFS) subissait des dégradations systématiques. Des éléments indiquaient que des activités d'abattage illégales avaient cours et qu'elles avaient cessé quelques jours à peine avant l'arrivée de l'équipe.

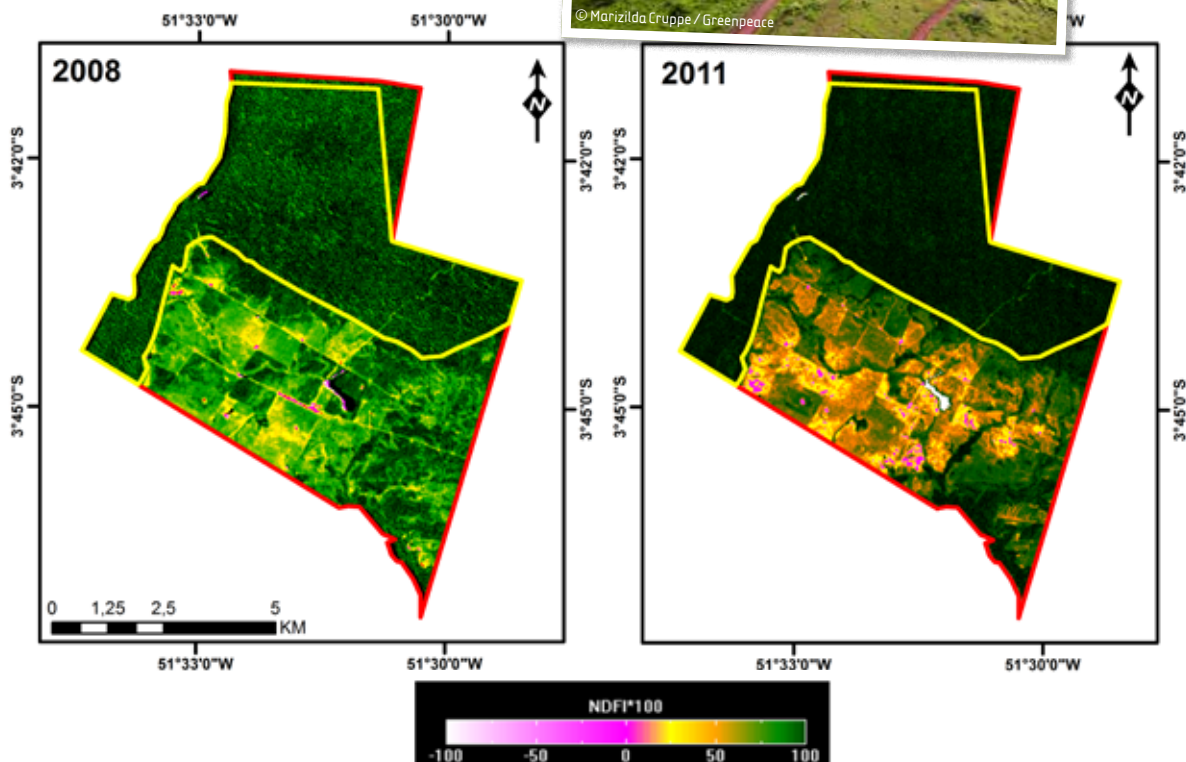
Sur place, Greenpeace a relevé une autre infraction importante : un grand nombre de grumes étaient abandonnées le long de la route, généralement parce que leur diamètre était inférieur aux exigences légales. De plus, 11 des grumes abandonnées n'étaient pas correctement identifiées.

Images satellites du domaine d'Agropecuária Vitória Régia en 2008 et 2011. D'après les analyses réalisées par Greenpeace, il n'y a eu aucun altération (c'est-à-dire

aucune extraction) au sein de la zone couverte par l'AUTEF, entourée en jaune sur les cartes, de laquelle sont issus les crédits.

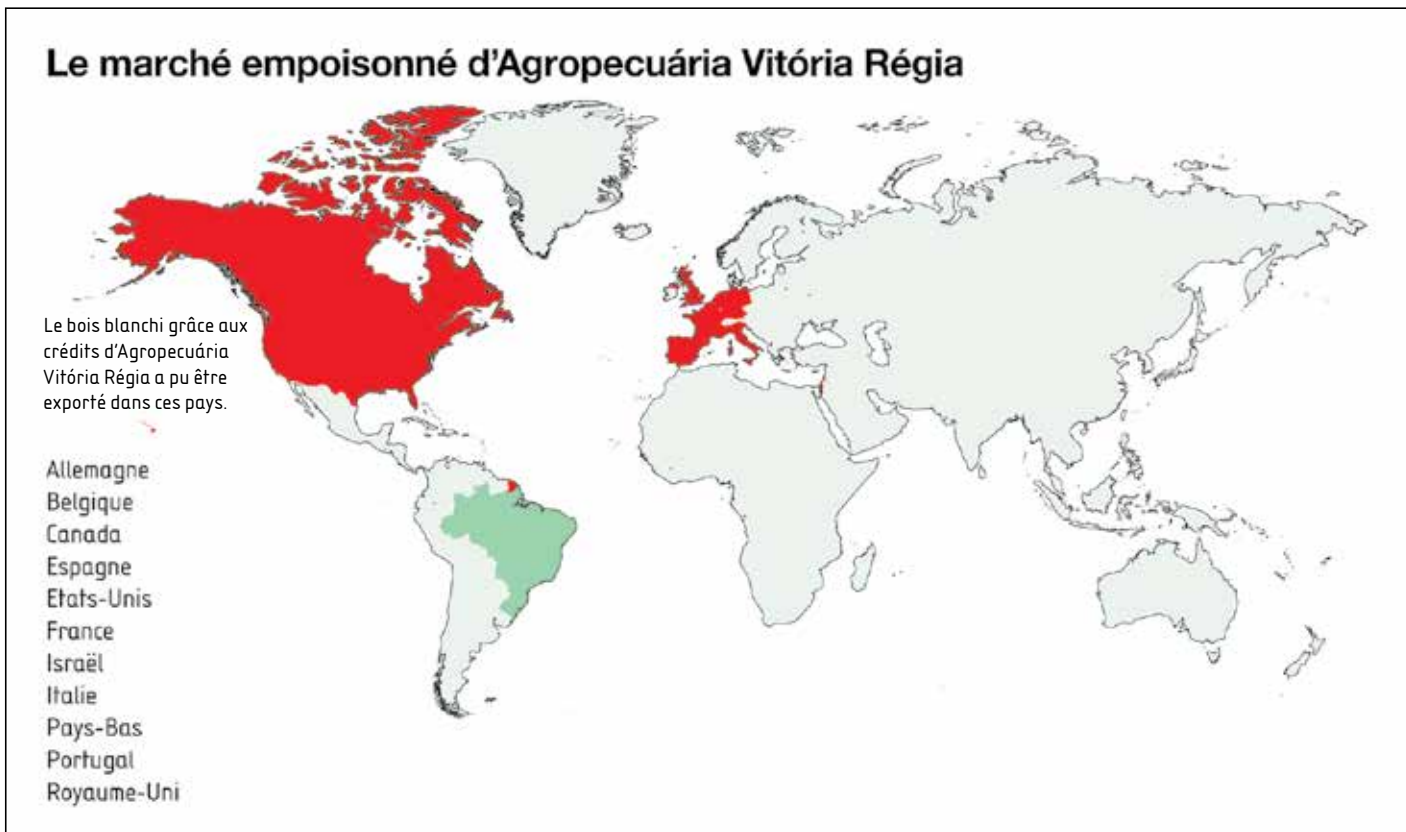


Domaine d'exploitation d'Agropecuária Vitória Régia, municipalité d'Anapu, État du Pará. En Amazonie, les plans d'aménagement forestiers peuvent être détournés pour blanchir du bois illégal.



Clients internationaux

D'après les recherches effectuées par Greenpeace, 97 % des crédits attribués à Agropecuária Vitória Régia ont été mis sur le marché, bien que nombre d'entre eux aient vraisemblablement été utilisés pour blanchir du bois prélevé illégalement sur d'autres exploitations. Le bois correspondant à ces crédits a été vendu à huit scieries, qui l'ont à leur tour cédé à plus de 42 entreprises exportatrices (dont Vitória Régia Exportadora) qui approvisionnent au moins 11 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, Israël, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.



- 1 D'après le document d'autorisation du Registre des utilisateurs de produits forestiers (CEPROF) d'Agropecuária Vitória Régia. CEPROF n° 2283.
- 2 Affaires civiles n° : 2007.39.03.000364-9 et 2006.39.03.001101-5. Affaires pénales n° : 2002.39.02.000592-8 et 2002.39.02.000598-0. Procuradoria da República no Pará (2008) MPF processa vice-prefeito eleito de Anapu por crimes ambientais. <http://www.prpa.mpf.mp.br/news/2008/noticias/mpf-processa-vice-prefeito-eleito-de-anapu-por-crimes-ambientais>
- 3 Folha de S. Paulo (2005) Délio é acusado de desviar R\$ 7 mi de verbas da Sudam, <http://www1.folha.uol.com.br/fsp/brasil/fc0303200520.htm>
- 4 Affaire no 2009.39.03.000059-6 www.jfpa.jus.br
- 5 Affaire no 0025844-72.2010.4.01.3900 www.jfpa.jus.br
- 6 Identification CNPJ n° 07.418.050/0001-32
- 7 Procuradoria da República no Pará (2008) MPF processa vice-prefeito eleito de Anapu por crimes ambientais, www.prpa.mpf.mp.br/news/2008/noticias/mpf-processa-vice-prefeito-eleito-de-anapu-por-crimes-ambientais
- 8 Ministério de Meio Ambiente (2012), memorandum n° 032/2012/DCONAMA/SECEX/MMA www.mma.gov.br/port/conama/processos/DB596862/8573.pdf
- 9 Terra Magazine (2012) Madeiros dominam terra onde Dorothy Stang foi assassinada. <http://terramagazine.terra.com.br/blogda-amazonia/blog/2012/07/30/madeiros-dominam-terra-onde-dorothy-stang-foi-assassinada/>
- 10 Affaire IBAMA n° AI 527844/D, enregistrée le 2 décembre 2009
- 11 Advocacia Geral da União (2012) Assegurado embargo do Ibama a Agropecuária que apresentou dados falsos para tentar regularizar madeira extraída no Pará. www.agu.gov.br/sistemas/site/TemplateTexto.aspx?idConteudo=172373&id_site=3
- 12 Ibid.
- 13 Décret présidentiel n° 5.975, 30 novembre 2006. http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2006/Decreto/D5975.htm#art132
- 14 Americas Regional Workshop (Conservation & Sustainable Management of Trees, Costa Rica, November 1996) (1998) Bertholletia excelsa, in IUCN (2013) IUCN Red List of Threatened Species, Version 2013.2. <http://www.iucnredlist.org/details/32986/0>

La crise silencieuse de l'Amazonie

ÉTUDE DE CAS N° 3

CESER BUSNELLO



Autorisation d'exploitation (AUTEF)	985/2010	Date d'expiration	27/08/2011
Autorisation environnementale (LAR)	1214/2010	Type d'ipé	Non déclaré
Superficie totale d'exploitation (Fazenda Agro Santa Fé I)	1,800.00 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production annuelle (UPA)	Non spécifié
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	1,800.00 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	7,046.16 m ³ (4.26 m ³ /ha)
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	1,793.66 ha		
Spécialiste (ingénieur forestier) responsable des propositions du PMFS	Rejane Guedes de Moura e Silva		
Propriétaire	Ceser Busnello		

Autorisation d'exploitation (AUTEF)	2173/2012	Date d'expiration	08/08/2013
Autorisation environnementale (LAR)	2200/2012	Type d'ipé	Non déclaré
Superficie totale d'exploitation (Fazenda Agro Santa Fé II)	1,800.00 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production annuelle (UPA)	87
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	1,800.00 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	570.83 m ³ (0.32 m ³ /ha)
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	1,786.46ha		
Spécialiste (ingénieur forestier) responsable des propositions du PMFS	Wanderlan Oliveira Souza		
Propriétaire	Ceser Busnello		



© Greenpeace/Bandeira



© Greenpeace/Bandeira

La compagnie exportatrice
Madeira Rancho Da
Cabocla Ltda ("Rancho Da
Cabocla") a vendu du bois
lié aux crédits des Fazendas

Agro Santa Fé I et II. Rancho
Da Cabocla a récemment
exporté du bois vers la
France, la Belgique et les
États-Unis.

De lourds antécédents en matière d'exploitation forestière illégale

Ceser Busnello, assassiné en octobre 2012 en raison semble-t-il d'un conflit foncier¹, possédait deux propriétés de 1 800 hectares chacune, appelées Fazenda Agro Santa Fé I et Fazenda Agro Santa Fé II, dans la municipalité de Prainha (État du Pará). Les deux domaines bénéficiaient d'un Plan d'aménagement forestier (PMFS) couvrant l'ensemble de leur superficie.

C. Busnello possédait également d'autres domaines. En novembre 2011, après que l'Institut des terres du Pará (ITERPA) a découvert qu'un faux titre de propriété foncière avait été établi en son nom pour l'exploitation de Jatobá², située dans la municipalité de Juruti dans l'ouest de l'État, une opération de terrain a été organisée conjointement par le Secrétariat d'État à l'environnement (SEMA), l'Institut de développement forestier (IDEFLOR), la police de l'environnement et le centre de recherches scientifiques Renato Chaves. Lors de cette intervention, 4 018 m³ de grumes illégales ont été saisis, et le PMFS (qui était au nom de la personne qui louait de la propriété de Busnello), a été suspendu³.

D'après l'Autorisation d'exploitation (AUTEF) n° 985/2010,

le PMFS de la Fazenda Agro Santa Fé I avait été élaboré par l'ingénieur forestier Rejane Guedes de Moura, déjà accusée d'activités illégales. En effet, elle avait été arrêtée en décembre 2006 par la police fédérale au cours d'une intervention contre l'exploitation forestière illégale et les infractions qui en découlent dans la région de Prainha. Rejane Guedes de Moura a été condamnée en 2012⁴.

Rejane Guedes de Moura est également à l'origine du PMFS de l'exploitation de Taperinha, propriété du domaine de Violeta Elizabeth Hagmann, une autre exploitation dont les pratiques forestières douteuses ont déjà été dénoncées par Greenpeace.

L'immatriculation de la Fazenda Agro Santa Fé I au Registre des utilisateurs de produits forestiers (CEPROF) a été suspendue par le SEMA en novembre 2012, immédiatement après la mort de C. Busnello. D'après le SEMA, cette suspension a été ordonnée suite à la publication d'un rapport émanant de son département juridique (CONJUR) faisant état de « dommages irréparables causés à l'environnement »⁵.

Crédits fictifs

En novembre 2013, une équipe de Greenpeace s'est rendue sur place pour vérifier la présence des arbres mentionnés dans les inventaires forestiers correspondant à l'AUTEF n° 985/2010 et à l'AUTEF n° 2173/2012. Sur 11 arbres vérifiés, il s'est avéré que seuls trois étaient présents (ou avait été coupés). De plus, la méthode de calcul utilisée pour estimer le volume total de bois de la Fazenda Agro Santa Fé I avait été mal appliquée, entraînant une surestimation de plus de 5 500 m³ (près de 14 % du total). Cette surévaluation a permis l'attribution injustifiée de crédits forestiers. Ces crédits fictifs ont à coup sûr servi à blanchir du bois illégal.



Des camions chargés de grumes attendent que le bateau soit réparé pour traverser la rivière Curuá-Una, près de Santarém, Etat du Pará.



Preuves de la déforestation en cours à Uruará, Etat du Pará.

L'entreprise Madesa, coupable d'infractions en série⁷

Madesa Madeireira Santarém Ltda a débuté ses activités à Santarém en 1987. À peine deux ans plus tard, elle a été condamnée à une première amende par l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA, organisme chargé de la protection de l'environnement au Brésil). Entre 1990 et 2007, elle s'est vu infliger des amendes à environ 25 reprises pour avoir transporté, stocké ou vendu du bois illégal, et pour avoir tenté d'empêcher les autorités de conduire des inspections⁸.

En septembre 1997, Greenpeace a accompagné une équipe d'inspecteurs de l'IBAMA et de l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) lors de leur visite dans deux exploitations pour lesquelles l'entreprise bénéficiait d'un plan d'aménagement forestier. Ces inspections ont révélé que des activités d'exploitation forestière avaient été menées de façon désorganisée et abusive sur les sites⁹.

En juillet 2001, l'un des PMFS de Madesa, portant sur plus de 2 500 hectares de terres fédérales, a été révoqué. Mais l'entreprise avait déjà prélevé et exporté tout le bois disponible

Utilisation des crédits fictifs

D'après les recherches effectuées par Greenpeace, 99,8 % des crédits liés à l'AUTEF n° 985/2010 et 70 % des crédits liés à l'AUTEF n° 2173/2012 ont été commercialisés⁶. Ces crédits ont été utilisés pour vendre du bois à 24 entreprises différentes, dont Madesa Madeireira Santarém Ltda, une entreprise spécialisée dans la transformation et l'exportation de produits bois qui a de lourds antécédents en matière d'illégalité et de non-respect de la réglementation.

sur l'exploitation. D'après le ministère public fédéral de Santarém, l'entreprise avait également exploité sans autorisation 7 500 hectares sur un autre domaine public. Les directeurs de Madesa ont été reconnus coupables d'exploitation forestière illégale mais ont interjeté appel devant le tribunal fédéral régional. L'affaire est toujours en cours¹⁰.

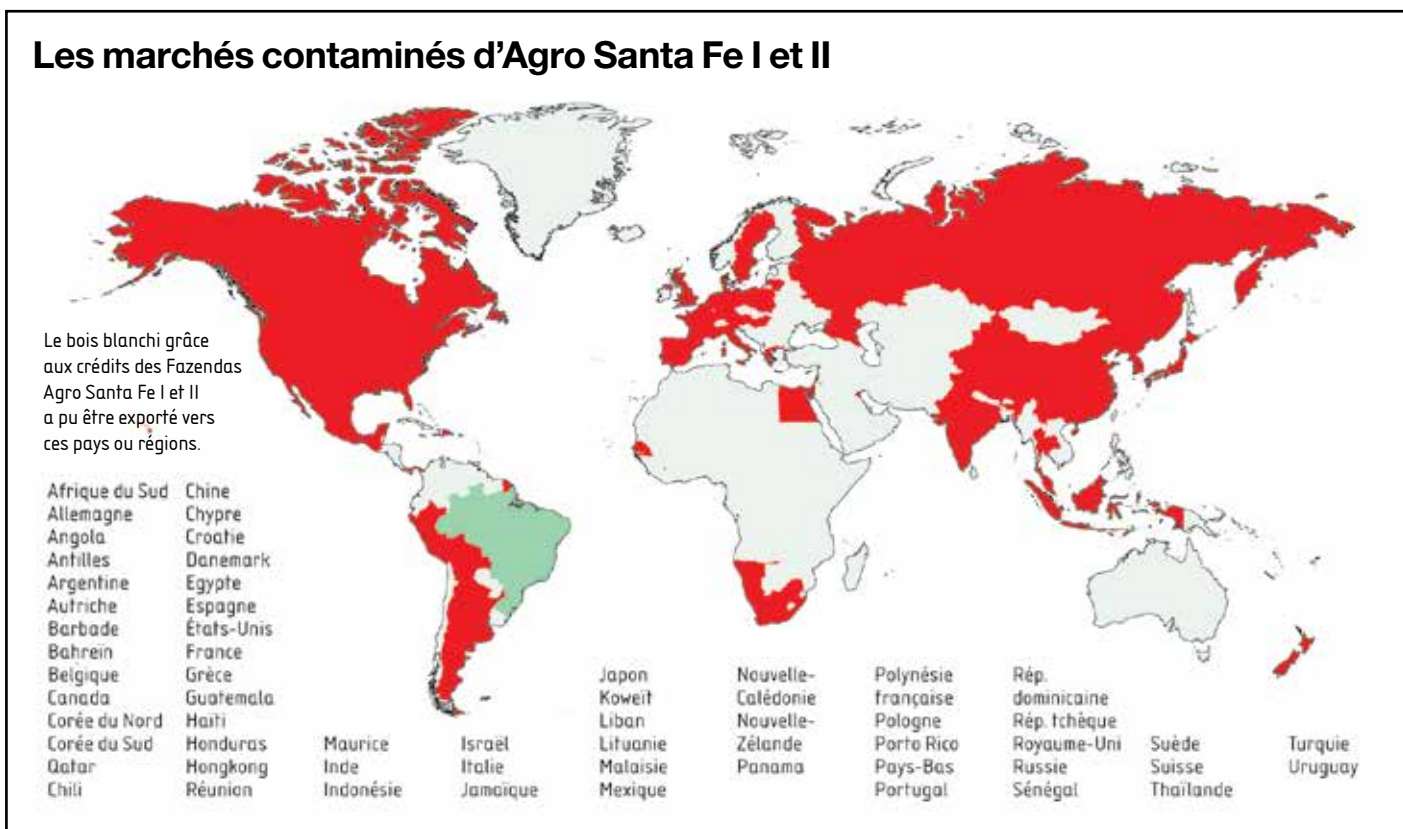
En 2006, Madesa a été condamnée à une amende pour avoir stocké 2 369 m³ de bois qui n'était pas accompagné des documents réglementaires, puis une nouvelle fois en 2007 pour avoir transporté 37 m³ de bois sans autorisation valide. En août 2006, l'INCRA a surpris l'entreprise en flagrant délit d'exploitation illégale dans le périmètre du Projet de développement durable (PDS) Renascer II. Alors qu'elle se trouvait sur un domaine public, l'entreprise a affirmé qu'elle était propriétaire de 40 % des terres et a continué à y prélever du bois jusqu'en 2008, comme l'a démontré Greenpeace¹¹.

D'après l'IBAMA, Madesa figure depuis 2008 sur la liste des entreprises soumises à embargo¹².

Clients internationaux

Depuis février 2013, les scieries qui ont acheté ou transformé du bois lié aux crédits des Fazendas Agro Santa Fé I et II l'auraient revendu à 71 exportateurs, notamment à Vitória Régia Exportadora et à Madesa, qui en plus d'exporter du bois provenant de ses propres établissements commercialise aussi du bois issu de plusieurs autres scieries.

Parmi les 60 pays qui ont importé du bois via des entreprises liées aux Fazendas Agro Santa Fé I et II, on trouve l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, Israël, l'Italie, le Japon, le Liban, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie.



1 G1 (2012), Polícia investiga assassinato de empresário em Santarém, Pará, 19 octobre 2012. <http://g1.globo.com/pa/para/noticia/2012/10/policia-investiga-assassinato-de-empresario-em-santar-em-para.html>

2 Diário do Pará (2011), Iterpa quer apurar fraudes fundiárias, 26 octobre 2011. <http://www.diariodopara.com.br/impressao.php?idnot=144629>

3 O Impacto (2012), Sema vai leiloar 25 espécies de madeira apreendida em Juruti, 7 Juin 2012. <http://m.oimpacto.com.br/meio-ambiente/semavai-leiloar-25-esppecies-de-madeira-apreendida-em-juruti/>

4 Diário de Justiça do Estado de Pará (2012) 9 mai 2012, p. 530. www.jusbrasil.com.br/diarios/36778061/djpa-09-05-2012-pg-530

5 Document du SEMA 2012/32983, comportant le memo n° 74364/2012/DGFLOR

6 MPF/PA, Investigation Procedure n° 1.23.000.001187/2013-31

7 Ces informations concernant MADESA ont été communiquées dans un rapport de Greenpeace, publié en 2008. En portugais: www.greenpeace.org/brasil/Global/brasil/report/2008/4/financiando-a-destrui-o.pdf. En anglais: <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/reports/future-for-forests/>

8 Affaire n° A.I. 303036-D, <https://servicos.ibama.gov.br/ctf/publico/areasembargadas/ConsultaPublicaAreasEmbargadas.php>

9 www.greenpeace.org/brasil/Global/brasil/report/2008/4/financiando-a-destrui-o.pdf

10 <http://portal.trf1.jus.br/portalftrf1/pagina-inicial.htm>, affaire n° 2001.39.02.000799-0

11 www.greenpeace.org/brasil/Global/brasil/report/2008/4/financiando-a-destrui-o.pdf

12 Affaire n° A.I.-528617, <https://servicos.ibama.gov.br/ctf/publico/areasembargadas/ConsultaPublicaAreasEmbargadas.php>

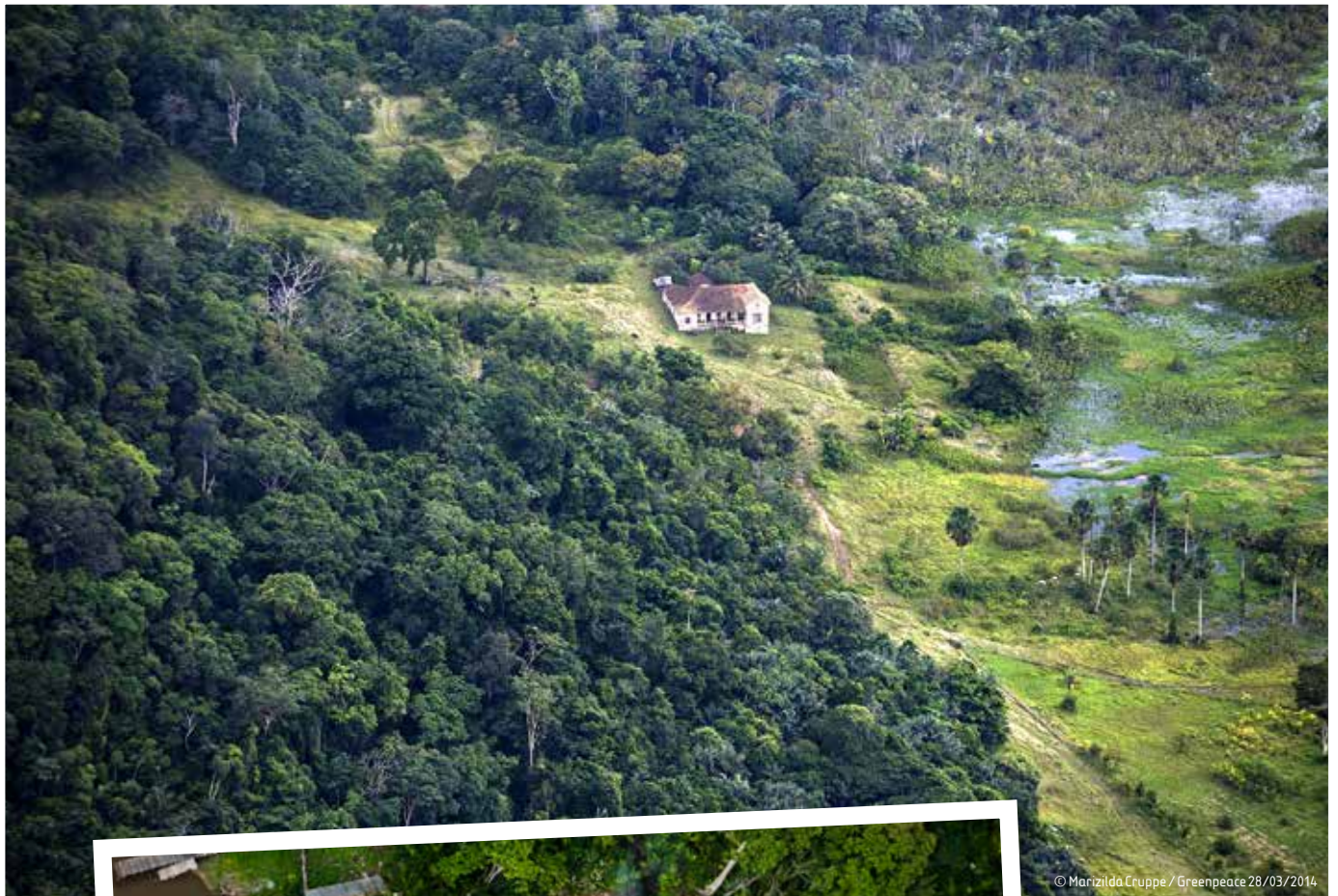
La crise silencieuse de l'Amazonie

ÉTUDE DE CAS N° 4

DOMAINE DE VIOLETA ELIZABETH HAGMANN



Autorisation d'exploitation (AUTEF)	1515/2010	Date d'expiration	06/12/2011
Autorisation environnementale (LAR)	1159/2010	Type d'ipé	Non déclaré
Superficie totale d'exploitation	1,589.27 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production	Non précisé
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	1,271.41 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	2,105.55 m3 (4.91 m3/ha)
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	428.88 ha		
Spécialiste (ingénieur forestier) responsable des propositions du PMFS	Rejane Guedes de Moura e Silva		
Propriétaire	Domaine de Violeta Elizabeth Hagmann		



© Marizilda Cruppe / Greenpeace 28/03/2014



© Marizilda Cruppe / Greenpeace 28/03/2014

Scierie dans la forêt près de la rivière Curuá do Sul, Etat du Pará.

Le domaine de Violeta Elizabeth Hagmann, situé dans la municipalité de Santarém, est un haut lieu de la recherche scientifique que fréquentent des spécialistes brésiliens et internationaux depuis plus de trois siècles. Malgré son passé glorieux, ce domaine est aujourd'hui emblématique des crimes forestiers perpétrés en Amazonie. En 2009, un Plan d'aménagement forestier (PMFS) a été approuvé pour que des activités d'exploitation à faible impact soient menées sur le site. Cependant, des éléments montrent que des pratiques frauduleuses y ont cours pour générer des crédits fictifs, destinés au blanchiment du bois illégal.

Un site historique

Le domaine de Taperinha, situé à 50 km de Santarém (Pará), est un haut lieu de la recherche scientifique que fréquentent des spécialistes brésiliens et internationaux depuis plus de trois siècles¹. D'après l'institut de recherche Museu Emilio Goeldi de Belém, le site accueille régulièrement des géologues, des zoologistes, des botanistes, des naturalistes et des archéologues, et plus de 150 espèces animales y ont été décrites pour la toute première fois².

Parmi les célèbres chercheurs qui se sont rendus à Taperinha, on trouve l'archéologue américaine Anna Roosevelt, qui y a étudié les

dépôts de coquillages pendant les années 1980³. Ses recherches ont joué un rôle fondamental dans la compréhension des cultures précolombiennes de l'Amazonie.

Le domaine de Taperinha a été acheté en 1917 par Godofredo Hagmann, zoologiste au Museu Goeldi⁴. Il s'est occupé de la gestion du site jusqu'à sa mort en 1946⁵. La fazenda a ensuite été transmise à Erica Hagmann et Violeta Elizabeth Hagmann. Elle est aujourd'hui la propriété des six petits enfants du zoologiste, l'un d'entre eux en étant le gérant⁶.

Dégradation et fraude

Malgré son passé glorieux, le domaine de Taperinha est aujourd'hui emblématique des crimes forestiers perpétrés en Amazonie. En 2009, un Plan d'aménagement forestier (PMFS) a été approuvé pour que des activités d'exploitation forestière à faible impact soient menées sur le site. Une équipe de Greenpeace qui s'est rendue sur place en novembre 2013 a cependant constaté que des pratiques frauduleuses avaient cours pour générer des crédits fictifs destinés au blanchiment du bois illégal.

L'équipe a observé que l'inventaire forestier dressé dans le cadre de l'Autorisation d'exploitation (AUTEF) n° 15/2010 comportait d'importantes erreurs : neuf arbres sur les 11 vérifiés par Greenpeace faisaient l'objet d'une description incorrecte, et cinq arbres répertoriés dans l'inventaire sous l'appellation « ipé » appartenaient en réalité à l'espèce jarana (*holopyxidium jarana*), dont la valeur commerciale est moins élevée. Ces arbres n'avaient pas été abattus alors qu'ils étaient pourtant destinés à la coupe et que le volume de bois indiqué dans l'AUTEF avait soi-disant été prélevé en totalité.

De plus, d'après les calculs de Greenpeace, le volume total

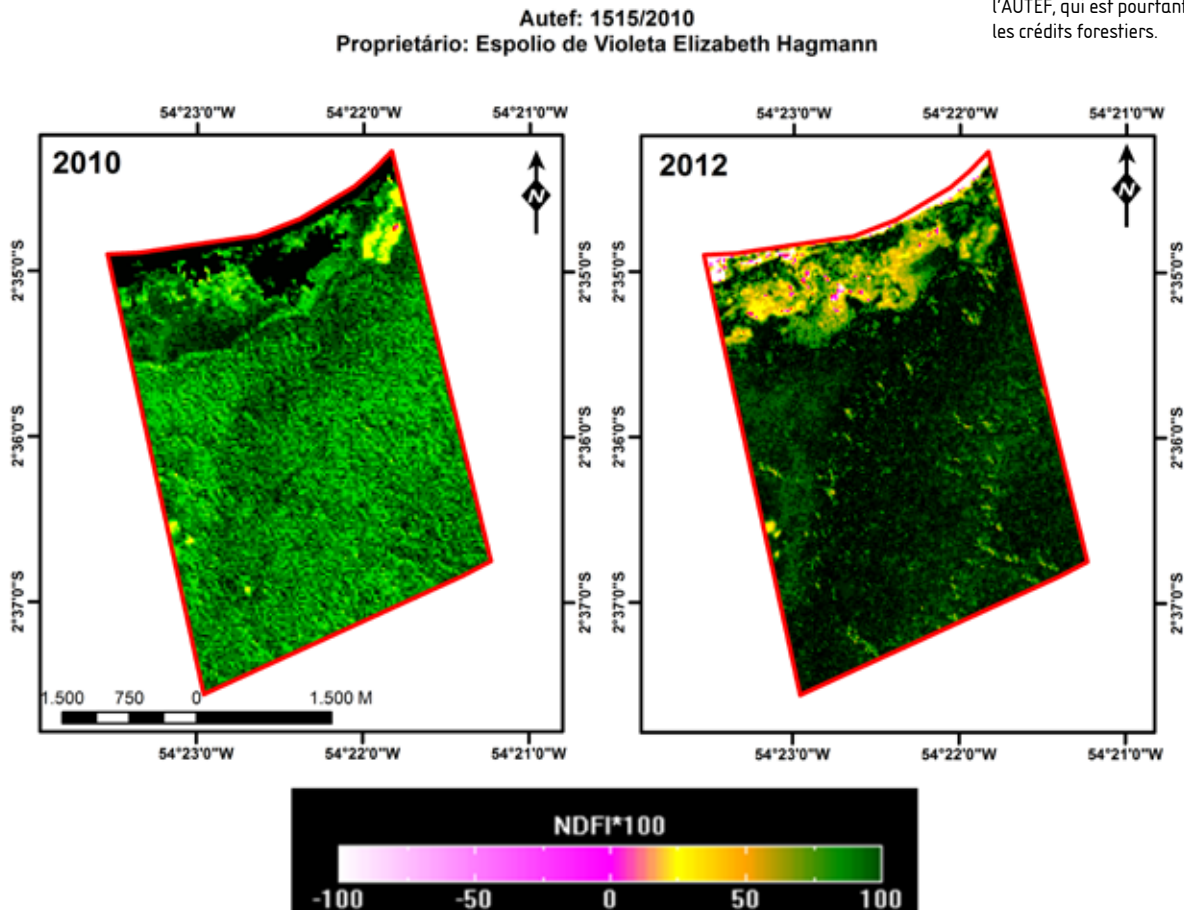
d'ipé mentionné dans l'inventaire de l'AUTEF est de 2 105 m³. Les erreurs signalées ci-dessus ainsi que le volume important d'ipé notifié dans l'inventaire montrent clairement que les crédits générés pour l'ipé servent à blanchir du bois prélevé illégalement sur d'autres exploitations.

Comme l'a signalé Greenpeace en 2006⁷, l'ingénieur forestier chargé d'élaborer le PMFS, avait été arrêté et accusé en 2006 dans le cadre d'une enquête de police sur l'exploitation forestière illégale dans la région de Prainha. Elle a été condamnée en 2012⁸.

Le même ingénieur a également approuvé le PMFS de la Fazenda Agro Santa Fé I, et c'est donc sans surprise que des crédits fictifs ont été générés sur les deux domaines, en raison d'inventaires forestiers erronés.

En février 2012, à la suite d'une intervention menée par l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) dans la région de Santarém, le PMFS de Taperinha a été suspendu. Dans sa notification de suspension, l'IBAMA précisait qu'aucune activité d'exploitation forestière n'avait cours dans la zone du PMFS⁹.

Images satellites du domaine d'Elizabeth Hagmann en 2010 et 2012. D'après les analyses de Greenpeace, il n'y a eu aucune altération (c'est-à-dire aucune exploitation) dans la zone couverte par l'AUTEF, qui est pourtant celle qui génère les crédits forestiers.





© Marizilda Cruppe / Greenpeace 01/04/2014

Procédures

D'après les recherches menées par Greenpeace, les crédits liés à l'AUTEF n° 1515/2010 du domaine de Taperinha ont été utilisés en totalité pour vendre du bois à l'entreprise MADEVI Ltda. Située à Santarém (Pará), MADEVI a de nombreux antécédents d'illégalité et de détournement de la réglementation forestière. Rien que sur l'année 2007, MADEVI a été sanctionnée par l'IBAMA

à au moins six reprises pour différentes infractions, notamment exploitation forestière illégale et non vérification de l'origine du bois. Au total, les amendes prononcées pour ces infractions se sont élevées à un million de reais (324 000 euros environ)¹⁰. Entre 2009 et 2011, MADEVI a été condamnée à cinq amendes pour un montant supérieur à 26 millions de reais (8,5 millions d'euros environ)¹¹.

Plus récemment, en 2012, le ministère public du travail a entamé des poursuites judiciaires à l'encontre de MADEVI après que le syndicat local des ouvriers forestiers¹² a affirmé que l'entreprise n'avait pas respecté un accord signé en 2008, dans lequel elle s'engageait à leur offrir des conditions de travail décentes¹³.

Clients internationaux

En 2011, MADEVI a vendu du bois à au moins trois exportateurs identifiés par Greenpeace : Batista & Farias Transformação de Madeiras Ltda-Me, Wizi Indústria Comércio e Exportação de Madeiras Ltda, et Madeireira Rancho da Cabocla Ltda.

De plus, MADEVI exporte directement du bois vers différents pays. D'après les recherches menées par Greenpeace, depuis février 2013, MADEVI et les trois exportateurs susmentionnés ont exporté du bois vers les pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Israël, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni.

Greenpeace a identifié deux importateurs avec lesquels MADEVI a traité directement : Vandecasteele Houtimport (Belgique) et DLH en France et au Danemark. Des importateurs américains sont également en lien avec des entreprises clientes de MADEVI. Parmi ces importateurs, on trouve Sabra International Inc, Exterior Wood Inc, Aljoma Lumber Inc, Timber Holdings USA LLC et Tradelink.

Les marchés empoisonnés de Taperinha

Le bois illégal blanchi grâce aux crédits de la fazenda Taperinha a pu être exporté vers ces pays.

Allemagne
Antilles
Belgique
Canada
Espagne
États-Unis
France
Israël
Italie
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni

- 1 Marcolin, N. (2012) Fazenda modelo, Revista Pesquisa FAPESP, août 2012. <http://revista-pesquisa.fapesp.br/2012/08/10/fazenda-modelo/>
- 2 Museu Paraense Emílio Goeldi (2012) Taperinha: uma propriedade, uma área privilegiada de pesquisa e um livro. http://marte.museu-goeldi.br/museuempauta/index.php?option=com_k2&view=item&id=490-taperinha-uma-propriedade-uma-%C3%A1rea-privilegiada-de-pesquisa-e-um-livro
- 3 Silveira, M.I. and Schaan, D.P. (2010) A vida nos manguezais: A ocupação humana da Costa Atlântica Amazônica durante o holoceno, in Pereira, E (ed.) Arqueologia amazônica, Museu Paraense Emílio Goeldi, pp. 35-48. [http://marte.museu-goeldi.br/arqueologia/pdf/Maura Imazio e Denise Schaan.pdf](http://marte.museu-goeldi.br/arqueologia/pdf/Maura%20Imazio%20e%20Denise%20Schaan.pdf); Roosevelt, A. (2009) A historical memoir of archaeological research in Brazil (1981-2007), in Bolefim do Museu Paraense Emílio Goeldi. Ciências Humanas 4(1), pp. 155-170. [www.museu-goeldi.br/editora/bh/artigos/chv4n1_2009/memoria_historical\(roosevelt\).pdf](http://www.museu-goeldi.br/editora/bh/artigos/chv4n1_2009/memoria_historical(roosevelt).pdf)
- 4 Prefeitura of Santarém (non daté) Aventura: Fazendas, site Internet. <http://www.santarem.pa.gov.br/conteudo/?item=89&fa=6&cd=todos>
- 5 A Noite (1946) A morte do Professor Godofredo Hagmann, 27 mai 1946, p. 12. http://memoria.bn.br/DocReader/Hotpage/HotpageBN.aspx?bib=348970_04&pagfis=40101&pesq=&url=http://memoria.bn.br/docreader#
- 6 Destaque Amazônia (1985) A reserva ecológica da Fazenda Taperinha, février 1985, p. 4. www.museu-goeldi.br/eva/educacao/informativos/DA_04.pdf
- 7 Greenpeace Brésil (2006) Polícia Federal faz operação contra madeira ilegal em Prainha, no Pará, décembre 2006. <http://www.greenpeace.org/brasil/pt/Noticias/pol-cia-federal-faz-opera-o-c/>
- 8 Diário de Justiça do Estado de Pará, 9 mai 2012, p. 530. www.jusbrasil.com.br/diarios/36778061/djpa-09-05-2012-pg-530
- 9 GABIN/SUPES/IBAMA/PA, memorandum n° 047/2012 et n° 2012/1634 dan le registre du SEMA du Pará.
- 10 Affaires IBAMA n° 02048.000600/2007-31, 02048.000603/2007-75; 02048.000604/2007-10; 02048.000601/2007-86; 02048.000605/2007-64 et 02048.000602/2007-21.
- 11 Affaires IBAMA n°: 02048.000927/2009-75; 02048.000302/2010-47; 02048.000135/2010-34; 02048.000147/2010-69; 02048.000034/2012-25
- 12 SINTIMSAN (Sindicato dos Trabalhadores nas Indústrias de Marcenarias, Carpintarias, Serrarias, Tanoarias, Compensado, Laminados, Aglomerados e Chapas de Fibras de Madeira dos Municípios de Santarém, Rurópolis e Belterra do Estado do Pará)
- 13 Procuradoria Regional do Trabalho da 8ª Região (2012) MPT em Santarém ajuiza ação de execução contra a Madeireira Madevi Ltda. e seus sócios por descumprimento de TAC, site Internet, 16 juillet 2012. www.prf8.mpt.gov.br/site/node/186

La crise silencieuse de l'Amazonie

ÉTUDE DE CAS N° 5

TECNIFLORA LTDA



Autorisation d'exploitation (AUTEF)	2281/2012	Date d'expiration	13/07/2013
Autorisation environnementale (LAR)	2143/2012	Type d'ipé	Non déclaré
Superficie totale d'exploitation	8,652.94 ha	Nombre d'arbres d'ipé déclaré dans le cadre de l'Unité de production annuelle (UPA)	1,109
Surface du Plan d'aménagement forestier (PMFS)	6,016.19 ha	Volume total et densité des arbres d'ipé déclarés dans l'UPA	5,892.56 m ³ (1.46 m ³ /ha)
Surface d'exploitation nette autorisée par l'AUTEF	5,164.76 ha		
Spécialiste (ingénieur forestier) responsable des propositions du PMFS	Eduardo Costa Coelho		
Propriétaire	Tecniflora Ltda		



© Marizilda Cruppe / Greenpeace 26/03/2014

Camion chargé de grumes sur la route de Curuá-Una, juste après avoir traversé la rivière du même nom, près de Santarém, Etat du Pará.

Activités de déforestation en cours à Uruará, Etat du Pará.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace 29/03/2014

Une autorisation d'exploitation discutable

L'exploitation de Marituba est située dans la municipalité d'Anajás (État du Pará), au centre de l'île de Marajó, à l'embouchure de l'Amazone.

Tecniflora a présenté sa demande de Plan d'aménagement forestier (PMFS) en août 2011, et obtenu l'autorisation d'exploitation (AUTEF) en juillet 2012¹. L'entreprise a été autorisée à prélever quelque 152 000 m³ de bois sur une superficie d'environ 5 150 hectares (sur les 8 650 hectares que compte le domaine au total).

D'après l'examen de la demande de PMFS réalisé par le Secrétariat d'État à l'environnement (SEMA), le domaine est situé à l'intérieur d'une aire de protection environnementale (APA)², à huit kilomètres à peine de la Réserve extractive de Mapuá (RESEX)³, établie en 2005 et placée sous autorité fédérale. De

plus, on envisage de classer cette région⁴ en tant qu'Unité de conservation (UC)⁵, et le SEMA s'efforce de faire déclarer l'île de Marajó « réserve de la biosphère » par l'UNESCO⁶. Pour ces raisons, la demande de PMFS de Tecniflora a été transmise par le SEMA à la Direction des aires protégées de l'État du Pará. Cette dernière ne s'étant pas opposée à la demande⁷, le SEMA a procédé à une inspection technique à l'issue de laquelle il a approuvé le PMFS et accordé à l'entreprise une première AUTEF.

L'ingénieur forestier responsable du PMFS de Tecniflora avait déjà représenté une autre entreprise, Agropastoril Eldorado Industria e Comércio de Madeiras Ltda, accusée par l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) d'avoir déboisé illégalement une surface de 650 hectares de végétation indigène⁸.

Des preuves de fraude

Le domaine de Marituba est situé au centre de l'île de Marajó. Cette île est essentiellement composée de zones humides⁹ régulièrement inondées. Elle comporte donc très peu de zones sèches, dans lesquelles on peut généralement trouver davantage d'espèces d'arbres commercialisables. Cependant, l'inventaire dressé dans le cadre de l'AUTEF n° 2281/2012 pour le PMFS de Tecniflora répertoriait essentiellement des espèces typiques des habitats secs, et les densités mentionnées pour certaines espèces, dont l'ipé, étaient nettement supérieures à celles qu'on aurait pu établir à partir de données scientifiques. De plus, d'après les inventaires forestiers dressés par par l'Institut Brésilien de géographie et statistiques (IBGE)¹⁰, il n'y aurait pas d'ipé ni d'autre espèce typique des zones sèches dans cette région.

Lorsque les spécialistes de Greenpeace ont survolé la zone d'aménagement en septembre 2013, ils n'ont observé aucune activité forestière ni aucun hangar, piste ou route d'accès pour le transport du bois. Cette inactivité montre que les crédits octroyés à cette exploitation ont en réalité dû être utilisés pour blanchir du bois illégal issu d'autres sites. Cette conclusion a d'ailleurs été confirmée par une inspection officielle¹¹.

À la suite de l'attribution de l'AUTEF, une autre inspection technique devait avoir lieu en avril 2013, dans le but de vérifier que les activités forestières étaient conformes aux dispositions de l'AUTEF¹². Toutefois, le département chargé, au sein du SEMA, de la gestion des forêts et de l'agriculture (GEPAF) a demandé un report de l'inspection (pour raisons médicales), suggérant qu'elle ne pourrait être menée qu'après le début de la saison des pluies en juillet¹³.

En juillet, une inspection a finalement été planifiée pour le mois de septembre¹⁴. Ce retard de six mois a offert une période de répit à Tecniflora, qui en a profité pour continuer à utiliser les crédits de Marituba pour blanchir du bois prélevé illégalement dans d'autres exploitations. Après l'inspection, le SEMA a annoncé sur son site Internet¹⁵ avoir recueilli des éléments prouvant que des crédits du PMFS de Marituba avaient fait l'objet d'un transfert illégal.

D'après un article publié sur le site brésilien G1¹⁶ en septembre 2013¹⁷, on apprenait les éléments suivants :

« Tecniflora, une entreprise dont le plan d'aménagement forestier avait été approuvé par le SEMA et qui avait obtenu une autorisation d'exploitation et des crédits forestiers, fait l'objet d'une enquête depuis que des inspecteurs du SEMA ont identifié

des signes d'utilisation frauduleuse de ces crédits [...] »

L'infraction environnementale a été confirmée par une équipe du SEMA qui s'est rendue sur place, dans la municipalité d'Anajás, munie de rapports établis par l'unité de surveillance du secrétariat, dont une analyse d'images satellites et des données sur les ventes de crédits effectuées via le portail Sisflora (système de contrôle des produits forestiers). Diverses irrégularités dans l'exécution du plan d'aménagement ont été relevées, la principale étant que moins de 5 % du domaine avait été exploité, ce qui montre que le but n'était pas de vendre du bois mais bien des crédits [...]

Concernant l'utilisation de ces crédits forestiers, les données de l'unité de contrôle du SEMA montrent que pour un volume de 151 943,48 m³ de bois indigène autorisé, 830 documents de transport (GF) ont été générés, dont 33 ont été utilisés pour des cargaisons de bois transportées uniquement par la route. Or cela est impossible, le domaine de Marituba n'étant accessible que par rivière, et la route la plus proche se trouvant à 54 km de distance à vol d'oiseau. [...]

De plus, sur les images satellites, on constate la présence de zones intactes où des grumes auraient pourtant dû être prélevées. D'après les documents de transport, on apprend que des cargaisons très volumineuses (752,9 m³ par exemple) ont été transportées par voies terrestres et maritimes par un seul camion en moins de trois jours (par exemple d'Anajás à Moju). Manifestement, ce bois n'a pas été vendu car, outre les volumes importants, les délais de livraison indiqués sont tout simplement intenable. [...]

Au vu de toutes les irrégularités constatées, notamment l'inexistence de certaines entreprises censées avoir acheté du bois issu de cette exploitation (en réalité, seuls les crédits ont été commercialisés), le SEMA a non seulement infligé une amende aux entreprises concernées, mais également bloqué leur immatriculation au Registre des utilisateurs de produits forestiers (CEPROF). »

Certaines entreprises qui ont blanchi du bois illégal grâce aux crédits de Tecniflora ont par la suite intenté une procédure pour réintégrer le CEPROF. Le 12 mars 2014, le président de la Cour suprême du Brésil, saisie de l'affaire, a débouté les entreprises de leur recours¹⁸.

Barges chargées de bois sur la rivière de Curuá do Sul, Etat du Pará.



© Marizilda Cruppe / Greenpeace 26/03/2014



© Marizilda Cruppe / Greenpeace 26/03/2014

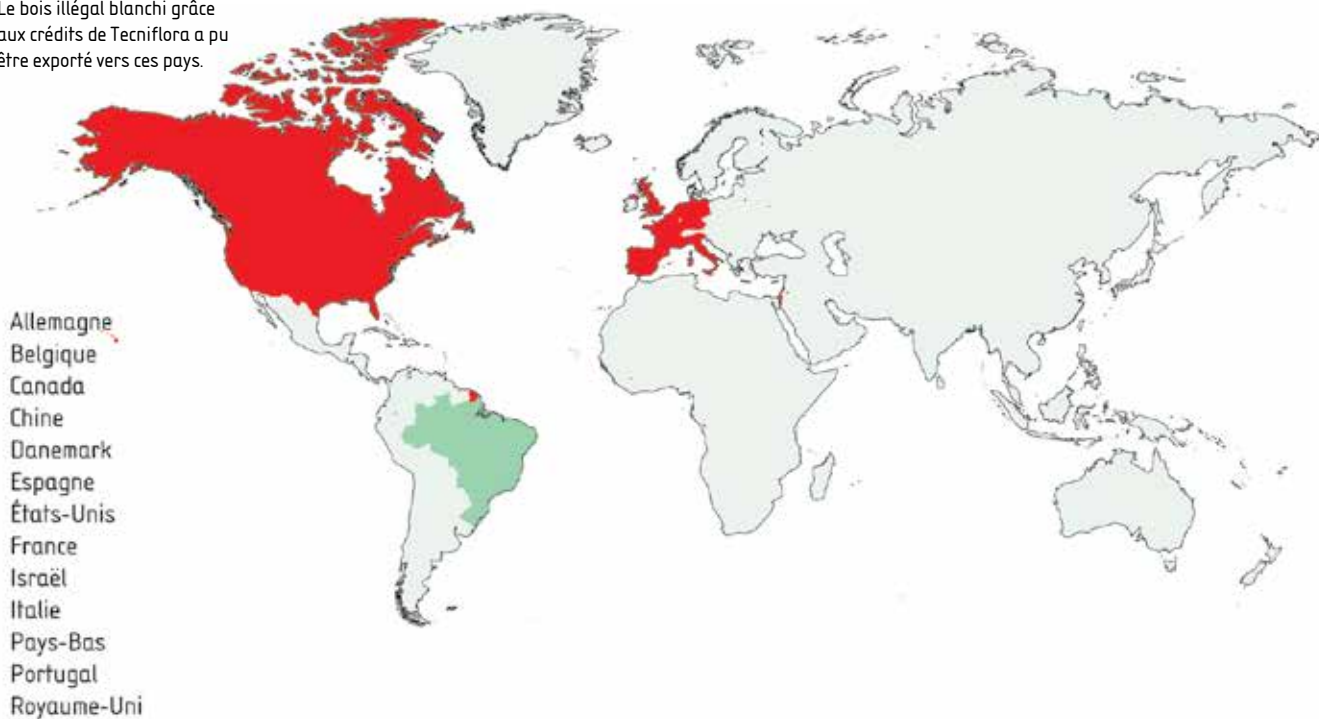
Grumes entreposées dans la scierie d'Alecrim, Santarém, Etat du Pará.

Clients internationaux

D'après les informations rassemblées par Greenpeace, Tecniflora a commercialisé 99,9 % des crédits liés à l'AUTEFn° 2281/2012. L'entreprise a vendu du bois provenant soi-disant de Marituba à 9 scieries¹⁹. On sait que ces scieries ont travaillé avec au moins 40 entreprises qui expédient du bois au moins vers les 13 pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Israël, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni.

Les marchés empoisonnés de Tecniflora

Le bois illégal blanchi grâce aux crédits de Tecniflora a pu être exporté vers ces pays.



1 N° dossier SEMA: 2011/0000025438 <http://monitoramento.sema.pa.gov.br/simlam/>

2 Catégorie d'aire protégée dans laquelle les activités à faible impact sont autorisées, et où certaines parcelles peuvent demeurer des propriétés privées.

3 D'après l'article 18 de la loi 9.985/2000, une réserve extractive est « une zone utilisée par les populations traditionnelles dont les moyens de subsistance reposent sur les activités extractives, ainsi que sur l'agriculture de subsistance et l'élevage de petits troupeaux, et dont l'objectif de base est de protéger les modes de vie et les cultures de ces populations, et de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles au sein de la réserve. »

4 D'après l'analyse de la demande de PMFS de Tecniflora réalisée par le SEMA. <http://monitoramento.sema.pa.gov.br/simlam/>

5 Une « unité de conservation » est une zone appartenant à l'État, au sein de laquelle les activités économiques sont interdites ou très étroitement contrôlées. Les mesures de protection y sont bien plus restrictives que dans les APA.

6 Voir l'examen réalisé par le SEMA de la demande de PMFS de Tecniflora.

7 Voir l'examen réalisé par le SEMA de la demande de PMFS de Tecniflora.

8 Affaire IBAMA n° 02018.008412/2005-47. Ministère de l'Environnement, 26 août 2005. <http://www.mma.gov.br/port/conama/processos/D20C5F9D/84121.pdf>

9 Valente, R. (2011) Arquipélago do Marajó, in Valente, R. et al. (eds.) Conservação de aves migratórias neárticas no Brasil, Conservação Internacional, Belém, pp78-81. http://www.conservacao.org.br/publicacoes/files/aves-migratorias/norte/Aves_marajo.pdf

10 Dans le cadre du projet RADAM, voir: http://daac.ornl.gov/data/bluangel_harvest/MJG_V1/pre_LBA_CDROM/radam/radam0.html

11 G1 (2013) Mais de 50 empresas são autuadas por comércio ilegal de madeira no PA, 20 septembre 2013. <http://g1.globo.com/pa/para/noticia/2013/09/mas-de-50-empresas-sao-autuadas-por-comercio-ilegal-de-madeira-no-pa.html>

12 Voir l'examen réalisé par le SEMA de la demande de PMFS de Tecniflora

13 Voir l'examen réalisé par le SEMA de la demande de PMFS de Tecniflora

14 Voir l'examen réalisé par le SEMA de la demande de PMFS de Tecniflora

15 SEMA, Pará (2013) SEMA autua mais de 50 empresas por comércio ilegal de madeira no Pará, site Internet, 20 septembre 2013. <http://www.sema.pa.gov.br/2013/09/20/sema-atua-mais-de-50-empresas-por-comercio-ilegal-de-madeira-no-para/>

16 Original en portugais, traduit par Greenpeace.

17 G1, 20 septembre 2013. Mais de 50 empresas são autuadas por comércio ilegal de madeira no PA, 20 septembre 2013. <http://g1.globo.com/pa/para/noticia/2013/09/mas-de-50-empresas-sao-autuadas-por-comercio-ilegal-de-madeira-no-para.html>

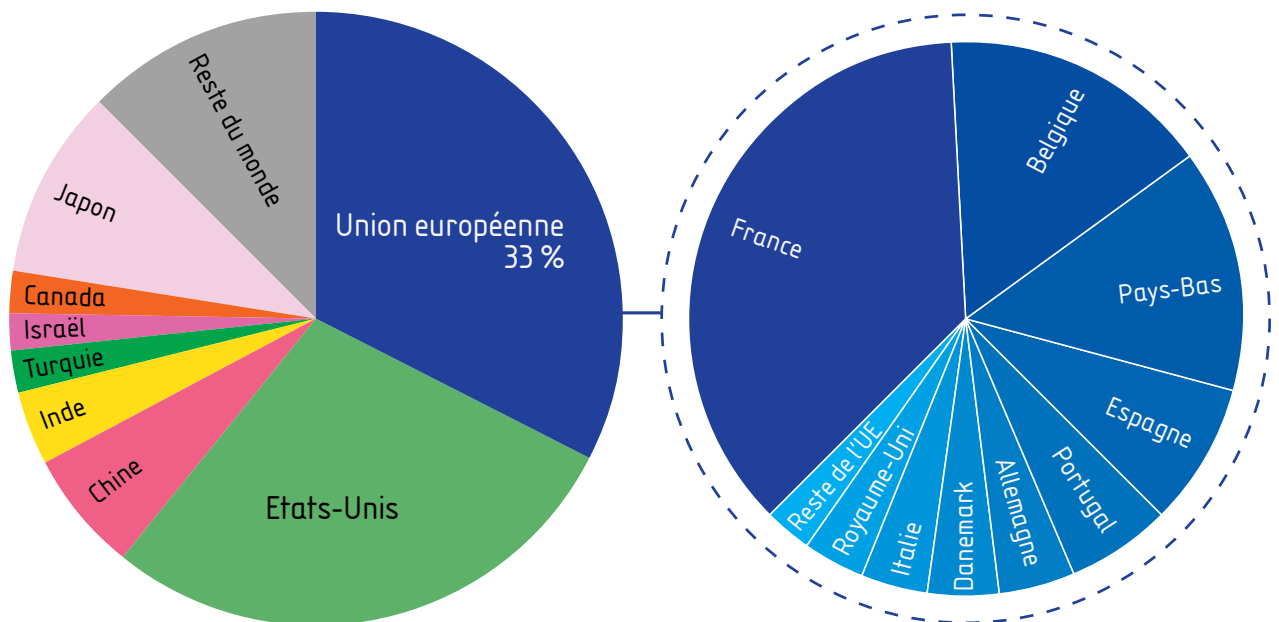
18 Cour suprême fédérale du Brésil (STF), journal officiel, 14 mars 2014, p.20. <http://www.jusbrasil.com.br/diarios/67555110/stf-14-03-2014-pg-20>

19 MPF Para, Investigation Procedure number 1.23.000.001187/2013-31

La crise silencieuse de l'Amazonie

LE MARCHÉ EUROPÉEN DU BOIS ET LE RBUE

Exportations de bois de l'Amazonie brésilienne en valeur (US \$)



Ministère brésilien du Développement, de l'Industrie et du Commerce (2014), www.aliceweb.desenvolvimento.gov.br

L'Europe est un marché clé pour les exportations de bois tropical provenant de l'Amazonie brésilienne : les pays de l'Union européenne (UE) représentent un tiers des exportations de bois de cette région. En 2013, ces exportations représentaient une valeur totale de 148 millions US\$¹. Près de la moitié du bois importé de l'Amazonie brésilienne vers l'UE au cours de cette période provenait de l'État du Pará, dont la moitié des exportations de bois était destinée à l'UE². Près de 80 % des zones exploitées au Pará entre août 2011 et juillet 2012 l'ont été de façon illégale³.

Au sein de l'UE, les entreprises sont tenues de respecter le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE)⁴, qui interdit la mise sur le marché de bois prélevé illégalement. Toutefois, les recherches menées par Greenpeace ont montré qu'un certain nombre d'entreprises européennes ont récemment acheté et importé du bois auprès d'exportateurs brésiliens à hauts risques, qui se sont approvisionnés auprès de scieries

ayant transformé du bois illégal (sciemment ou à leur insu), blanchi grâce à des documents officiels frauduleux.

La France est le deuxième importateur mondial de bois tropical issu de l'Amazonie brésilienne, avec des importations s'élevant à plus de 40 millions d'euros en 2013. La Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne figurent parmi les 10 principaux pays de destination de ce bois. Le Portugal et l'Allemagne se classent parmi les 15 principaux importateurs, tandis que le Danemark, l'Italie et le Royaume-Uni se trouvent parmi les 20 premiers⁵.

Le bois tropical est utilisé essentiellement pour la construction (40 % du bois tropical importé en France, en Belgique et en Italie), le revêtement de ponts et terrasses (environ 30 % en France et en Belgique, et 70 % en Espagne et en Allemagne), ainsi que les structures de protection côtière, les meubles et la construction de routes⁶.



Vue aérienne du domaine d'Agropecuária Vitória Régia, municipalité d'Anapu, État du Pará. En Amazonie, les plans d'aménagement forestier peuvent être détournés pour blanchir du bois illégal.



Camions chargés de grumes près de la rivière Curuá-Una, État du Pará.

Responsabilités des importateurs européens

Conformément au RBUE, entré en vigueur en mars 2013, les entreprises ne doivent pas introduire sur le marché européen du bois et des produits dérivés issus d'une récolte illégale.

Les importateurs (appelés « opérateurs » dans le texte du RBUE), sont également tenus d'évaluer leurs fournisseurs et de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que du bois et des produits dérivés récoltés de façon illégale ne contaminent leur chaîne d'approvisionnement. C'est ce qu'on appelle le principe de « diligence raisonnée ».

Les négociants ou commerçants, situés en aval de la chaîne d'approvisionnement, doivent tenir à jour des registres de toutes leurs transactions, de façon à garantir la traçabilité de tout bois potentiellement illégal. Les États membres de l'UE sont censés mettre en place les dispositifs juridiques et administratifs nécessaires à l'application du RBUE et, le cas échéant, infliger des sanctions aux entreprises qui ne respectent pas la réglementation.

Lorsqu'ils importent des marchandises de pays ou de régions à hauts risques, les opérateurs doivent redoubler de vigilance pour éviter d'importer du bois illégal. Et lorsque les documents sont souvent frauduleux, comme c'est le cas pour l'Amazonie brésilienne, les opérateurs ne peuvent pas uniquement se fier aux documents

officiels pour prouver que la loi a bien été respectée. Ils doivent obtenir des garanties supplémentaires de la part de leurs fournisseurs pour atténuer les risques d'illégalité, et ne devraient pas s'approvisionner en bois auprès des fournisseurs ou de la région en question tant que les risques n'ont pas été ramenés à un niveau négligeable⁷.

Le RBUE s'applique notamment : 1) aux importations de bois de sciage devant être transformé dans l'UE pour fabriquer des produits (terrasses, planchers, etc.) destinés à la vente ; 2) aux importations de produits bois (planchers, etc.) destinés à être vendus dans l'UE ; 3) aux importations de produits bois (planchers, terrasses, etc.) destinés à l'usage propre de l'importateur (par exemple, une chaîne hôtelière qui importe du plancher pour équiper ses établissements, sans intention de revendre la marchandise).

Les recherches menées par Greenpeace, sur la base d'informations largement disponibles et accessibles, montrent que l'exploitation forestière illégale (et le blanchiment de bois illégal) est toujours pratiquée à grande échelle en Amazonie brésilienne en général, et dans l'État du Pará en particulier. Face à cette situation, les importateurs ont l'obligation d'intégrer ces éléments dans leurs stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques. Les autorités compétentes de chaque État membre de l'UE devraient surveiller et contrôler le commerce du bois en provenance de l'Amazonie brésilienne, afin de s'assurer que les opérateurs respectent la législation, conformément au principe de diligence raisonnée, et qu'ils n'introduisent pas du bois illégal sur le marché européen, en violation du RBUE.

Exportations de bois de l'Amazonie brésilienne vers le marché européen

France

La France est le principal importateur européen de bois issu de l'Amazonie brésilienne, et notamment de bois d'ipê (pour une valeur de huit millions US\$ en 2013)⁸. Parmi les entreprises qui importent du bois de l'Etat du Pará en France figurent notamment Tradelink Wood Products Ltd, Ets Pierre Robert & Cie, Guillemette & Cie, Rougier Sylvaco, Ets Peltier, Décoplus et J. Pinto Leitão SA. Chacune de ces entreprises a récemment acheté du bois à des entreprises brésiliennes dont les chaînes d'approvisionnement sont contaminées par du bois issu de scieries qui se sont procurées du bois illégal, blanchi grâce à des documents officiels frauduleux⁹.

Belgique

La Belgique est le 2e importateur européen de bois provenant de l'Amazonie brésilienne. L'an dernier, ses importations de bois ont représenté une valeur totale de 23 millions US\$, la plaçant au 5e rang mondial des importateurs¹⁰. Ce pays est également le 3e importateur d'ipê issu de l'Amazonie brésilienne, suivi par les États-Unis et la France, pour une valeur s'élevant à 6,8 millions US\$¹¹. Le port d'Anvers est en outre une plateforme clé pour la distribution des produits ligneux tropicaux vers d'autres pays membres ou non membres de l'UE¹².

Greenpeace a identifié un certain nombre d'entreprises belges qui ont récemment acheté et importé du bois auprès d'entreprises brésiliennes dont les chaînes d'approvisionnement sont contaminées par du bois issu de scieries ayant transformé du bois illégal blanchi grâce à des documents officiels frauduleux. Ces entreprises belges sont les suivantes : Vogel Import Export NV, Vandecasteele Houtimport, Somex NV, Leary Forest Products BVBA, Van Hoorbeke NV, Craco et Saelens Trading BVBA¹³.

Pays-Bas

Les Pays-Bas sont le 6e importateur mondial de bois issu de l'Amazonie brésilienne, et le 3e au niveau européen. D'après les chiffres des autorités brésiliennes, les exportations vers ce pays ont atteint une valeur de 21 millions US\$ en 2013¹⁴. Les grands importateurs de bois brésilien ont tendance à s'approvisionner en bois dur produit de façon responsable (c'est-à-dire certifié par le Forest Stewardship Council, FSC)¹⁵. Cependant, les recherches menées par Greenpeace ont mis en évidence l'existence de liens commerciaux entre les Pays-Bas et des entreprises qui ont acheté du bois auprès de scieries ayant transformé du bois illégal blanchi grâce à des documents officiels frauduleux. Parmi ces entreprises, on trouve Madeira Rancho Da Cabocla Ltda, LN Guerra Industria E Comercio De Madeiras Ltda et Madesa – Madeira Santarém Ltda¹⁶.



Scierie Madeira Santa Bárbara, située dans le village de Moju, État du Pará.

© Marizilda Cruppe / Greenpeace 04_01/2014

Espagne

L'Espagne a toujours été un marché important pour le bois amazonien, en particulier au cours du boom du secteur immobilier qu'a connu le pays, avant la crise. Malgré le récent déclin de ce secteur, l'Espagne reste le 4^e pays de destination du bois de l'Amazonie brésilienne en Europe et le 8^e au niveau mondial, avec des importations ayant totalisé 12 millions US\$ en 2013¹⁷. En Espagne, l'ipé a été utilisé dans un certain nombre de projets immobiliers publics, notamment dans la construction de la passerelle Padro Arrupe à Bilbao, du centre environnemental de l'Ebre à Saragosse, de l'avenue Diagonal dans le quartier du Poblenou à Barcelone et du pont de l'Arganzuela à Madrid¹⁸. En 2013, des entreprises, dont López Pigueiras SA, Maderas Casas SA, Tarimas Tropicales et Exóticas SL and Maderas Rías Baixas SL, ont importé en Espagne du bois acheté auprès d'entreprises brésiliennes à hauts risques¹⁹. Le principal importateur espagnol d'ipé, López Pigueiras SA, s'est déjà fourni auprès d'entreprises brésiliennes qui ne respectent pas les lois : en 2006, Greenpeace avait révélé l'existence de liens entre López Pigueiras SA et des entreprises brésiliennes impliquées dans des activités illégales (faux titres de propriété et plans d'aménagement forestier frauduleux). Ces plans avaient ensuite été suspendus par les autorités environnementales brésiliennes²⁰.

Allemagne

Les importations de bois amazonien en Allemagne ont atteint près de sept millions US\$ en 2013, faisant de l'Allemagne l'un des 15 principaux pays de destination du bois de l'Amazonie brésilienne au niveau mondial, et le 6^e importateur d'ipé de cette région au niveau européen²¹. Plusieurs entreprises allemandes ont récemment acheté et importé du bois provenant d'entreprises brésiliennes dont les chaînes d'approvisionnement sont contaminées par du bois issu de scieries ayant utilisé des documents officiels frauduleux pour blanchir du bois illégal²².

Italie

Les importations italiennes ont atteint près de six millions US\$ en 2013, classant l'Italie parmi les 20 premiers pays de destination du bois de l'Amazonie brésilienne à l'échelle mondiale, et en 11^e position pour le bois d'ipé issu de cette région. L'ipé est principalement utilisé dans la construction de terrasses extérieures (dans des propriétés privées comme publiques), notamment pour les promenades du bord de mer ou des lacs (Lesa, Golfo Aranci), les jetées (Misano Adriatico) ou les

terrasses (université polytechnique de Turin). Parmi les principaux fournisseurs du marché italien, on trouve les entreprises New Timber et Ipezai, qui se sont toutes deux approvisionnées l'an dernier auprès d'entreprises brésiliennes à hauts risques²³.

Danemark

Le Danemark figure parmi les 20 principaux pays de destination du bois de l'Amazonie brésilienne à l'échelle mondiale, avec des importations supérieures à six millions US\$ en 2013²⁴. DLH Denmark et Keflico A/S font partie des principaux importateurs du marché danois. Ces deux entreprises, parmi d'autres, se sont récemment fournies auprès d'entreprises brésiliennes dont les chaînes d'approvisionnement ont été contaminées par du bois issus de scieries ayant utilisé des documents officiels frauduleux pour blanchir du bois illégal²⁵.

Portugal

Les exportations de bois de l'Amazonie brésilienne vers le Portugal se sont élevées à environ neuf millions US\$ en 2013, faisant du Portugal le 12^e pays de destination de ce bois. D'importants volumes de bois issu de l'Amazonie brésilienne, notamment de l'ipé, sont importés au Portugal par J.Pinto Leitão SA²⁶. On sait que cette entreprise achète du bois à des entreprises brésiliennes dont les chaînes d'approvisionnement ont été contaminées par du bois issus de scieries ayant utilisé des documents officiels frauduleux pour blanchir du bois illégal, dont UTC MADEIRAS LTDA²⁷.

Royaume-Uni

En 2013, la valeur des importations de bois de l'Amazonie brésilienne vers le Royaume-Uni était supérieure à cinq millions US\$. Le Royaume-Uni fait partie des 20 principaux pays de destination du bois de l'Amazonie brésilienne, et notamment d'ipé²⁸. Tradelink Wood Products et International Timber (du groupe Saint-Gobain) comptent parmi les principaux fournisseurs du secteur de la construction. Le bois dur brésilien utilisé pour fabriquer des ponts et terrasses, dont l'ipé, est disponible auprès de fournisseurs spécialisés mais aussi de Jewson (appartenant également au groupe Saint-Gobain) et de AW Champion Timber. De janvier 2013 à février 2014, les entreprises Tradelink Wood Products, Wood and Beyond Ltd. et DLH ont importé au Royaume-Uni du bois qu'elles avaient acheté à des entreprises brésiliennes à hauts risques²⁹.

1 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
2 Les exportations de bois amazonien vers les pays de l'UE en 2013 représentaient au total une valeur de 148 millions US\$.
3 Amazon (2013) Transparency in forest management – State of Pará 2011 to 2012. www.amazon.org.br/publications/forest-management-transparency/forest-management-transparency-report-state-of-para-2012-to-2013
4 http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:295:0023:0034:FR:PDF
5 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
6 Netherlands Centre for Promotion of Imports

(CBI) Market Information Database (2013) Tailored intelligence study: tropical timber http://www.europeansftc.com/wp-content/uploads/2013/12/2013-01-18-Probos-Tailored-Intelligence-Study-Tropical-Timber.pdf
7 http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC201330292_cle4c3143.pdf
8 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
9 Enquête menée par Greenpeace.
10 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
11 Ibid.
12 Bisschop, L. (2012) Out of the woods: the illegal trade in tropical timber and a European trade hub, Global Crime, 13:3, pp191-212.

13 Enquête menée par Greenpeace.
14 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
15 Recherches menées par Profundo pour Greenpeace Pays-Bas, 2014.
16 Enquête menée par Greenpeace.
17 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
18 Recherches effectuées en Espagne par Greenpeace, 2013-2014.
19 Enquête menée par Greenpeace.
20 Greenpeace Espagne (2006), El Gobierno Balear no garantiza la legalidad de la madera amazónica utilizada en las obras de un espacio protegido, news release, 27 février 2006. www.greenpeace.org/espana/es/news/2010/November/el-gobierno-balear-no-garantiz/

21 Procédure Ibama, aliceweb.desenvolvimento.gov.br
22 Enquête menée par Greenpeace.
23 Ibid.
24 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
25 Enquête menée par Greenpeace.
26 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
27 Enquête menée par Greenpeace.
28 aliceweb.desenvolvimento.gov.br
29 Enquête menée par Greenpeace.

La crise silencieuse de l'Amazonie

DEMANDES

Dans l'Amazonie brésilienne, l'industrie forestière est un moteur de la dégradation des forêts et de la déforestation. En raison d'une gouvernance défailante, l'exploitation forestière taille des brèches dans les massifs forestiers intacts qui ouvrent la voie à la « colonisation », portant atteinte aux écosystèmes exceptionnels de la région et contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'exploitation forestière illégale est un fléau qui engendre des conflits sociaux, et qui se caractérise par le recours au travail forcé et à la violence. Au vu de ces répercussions graves et multiples, il est manifestement nécessaire d'adopter une nouvelle approche vis-à-vis de l'Amazonie brésilienne, de mettre fin aux abus du secteur forestier, de protéger la biodiversité et le climat mondial, de mettre en place des mesures de protection et de créer des opportunités pour les communautés forestières, et enfin de garantir aux importateurs que les produits bois qu'ils achètent ne contribuent pas à la destruction des forêts.



Les entreprises qui commercialisent du bois provenant de l'Amazonie brésilienne doivent :

- cesser de s'approvisionner en bois issu de cette région à moins que leurs fournisseurs soient en mesure de leur certifier de façon crédible que ce bois est légal, et qu'il n'a pas contribué à la déforestation, à la dégradation forestière, à la perte de biodiversité et aux conflits sociaux. Pour cela, il convient de renforcer considérablement les normes de certification actuelles ;
- considérer le bois provenant de l'Amazonie brésilienne comme présentant des risques élevés, étant donné les problèmes chroniques liés à la gestion de l'exploitation forestière, aux mécanismes de contrôle et à l'application des lois, et prendre ces risques en compte pour veiller à respecter scrupuleusement les réglementations dont ces produits font l'objet ;
- mettre en place des politiques d'approvisionnement rigoureuses pour garantir que le bois qu'elles achètent provient de sources légales et n'a pas contribué à la déforestation, à la dégradation des forêts, à la perte de biodiversité ou aux conflits sociaux ;
- apporter leur soutien en faveur d'une réforme du système de gestion, de contrôle et d'application des lois du secteur forestier brésilien, de façon à garantir que le bois amazonien est produit de façon légale et qu'il ne contribue pas à la déforestation, à la dégradation des forêts, à la perte de biodiversité ou aux conflits sociaux.



Le gouvernement brésilien doit :

- réexaminer sans délai tous les plans d'aménagement forestier approuvés pour la forêt amazonienne depuis 2006 ;
- élaborer et mettre en œuvre de nouvelles règles plus contraignantes pour garantir l'efficacité des processus d'évaluation et d'approbation des plans d'aménagement forestier ;
- établir un système de gouvernance, de contrôle et d'application des lois plus rigoureux pour garantir que l'exploitation du bois amazonien soit transparente et standardisée à l'échelle nationale ;
- réexaminer tous les permis attribués aux scieries et mettre en place un nouveau système pour réglementer leurs activités ;
- renforcer les capacités des agences environnementales fédérales et des États en améliorant les infrastructures et en investissant davantage dans les moyens de surveillance, de contrôle et de respect des lois, et appliquer les sanctions contre ceux qui ont été reconnus coupables d'infractions ;
- développer de toute urgence un programme ambitieux pour une gestion efficace des forêts communautaires.

Le Conseil fédéral d'ingénierie et d'agronomie doit :

- suspendre toutes les licences professionnelles accordées aux ingénieurs forestiers accusés par les autorités d'avoir participé à des activités illégales, et révoquer définitivement les permis des personnes condamnées.

La crise silencieuse de l'Amazonie

GLOSSAIRE

AMF – Área de Manejo Florestal
Zone de gestion forestière

Surface totale au sein d'un domaine couverte par un PMFS. L'AMF est généralement divisée en différentes UPA, mais elle peut aussi n'est contenir qu'une seule.

APA – Área de Proteção Ambiental
Aire de protection environnementale

Zone protégée au sein de laquelle les populations locales sont autorisées à mener des activités extractives à faible impact, et où des parcelles peuvent rester dans les mains du secteur privé.

APP – Área de Preservação Permanente
Aire de protection permanente

Zone préservée située dans un domaine public ou privé, au sein de laquelle les activités d'exploitation forestière sont interdites.

Assentamentos

Les *assentamentos* sont des zones créées par le gouvernement dans le cadre de la réforme agraire pour installer des familles sans terres. Ils sont constitués par un ensemble d'unités familiales de production, où se développent activités agricoles et d'élevage.

AUTEF – Autorização de Exploração Florestal
Autorisation d'exploitation

Autorisation attribuée par le SEMA (via le système SIMLAM) qui permet à un propriétaire de terrain ou à un exploitant de prélever du bois au sein d'une UPA, dans les conditions fixées par le POA.

CEPROF – Cadastro de Exploradores e Consumidores de Produtos Florestais
Registre des exploitants et utilisateurs de produits forestiers

Registre rassemblant toutes les informations relatives aux entreprises qui récoltent des produits forestiers ou en acquièrent à des fins commerciales. L'immatriculation au CEPROF est obligatoire pour être enregistré dans le système Sisflora. Le CEPROF permet en outre d'attribuer une « identité forestière » à chaque entreprise impliquée dans le commerce du bois.

Chaîne de traçabilité

Système permettant de retracer l'origine du bois ou des produits dérivés depuis leur lieu de production jusqu'à l'utilisateur final. Dans les États du Pará et du Mato Grosso, la chaîne de traçabilité repose sur le système Sisflora.

Crédits

Documents électroniques dont ont besoin les exploitants, les scieries et les négociants pour réaliser des transactions en toute légalité. Les crédits sont attribués aux producteurs après octroi d'une AUTEF et en fonction de la quantité de bois devant être prélevée (précisée dans le POA). Ces crédits sont ensuite transférés depuis le système SIMLAM vers la plateforme Sisflora ou le DOF. À chaque fois qu'une transaction a

lieu, les crédits correspondants sont décomptés du solde du vendeur et crédité sur le solde de l'acheteur.

DOF – Documento de Origem Florestal
Document d'origine forestière

Terme donné par l'IBAMA au GF. C'est également le nom du système fédéral de traçabilité géré par l'IBAMA (système DOF).

GEPAF – Gerência de Projetos Agrosilvipastoris
Administration des forêts et de l'agriculture

Département chargé, au sein du SEMA de l'État du Pará, de gérer notamment les PMFS.

GF – Guia Florestal
Document de transport

Document généré par la plateforme Sisflora ou le système DOF en vue d'autoriser le transport du bois. Chaque cargaison doit être accompagnée d'un GF à chaque fois que du bois passe d'un point à un autre de la chaîne de traçabilité.

IBAMA – Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis
Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables

Organisme fédéral dépendant du ministère de l'Environnement (MMA), dont la mission est de contrôler l'utilisation et la protection des ressources naturelles, ainsi que de faire appliquer les lois.

IDEFLOR – Instituto de Desenvolvimento Florestal do Estado Pará

Institut de développement forestier de l'État du Pará

Organisme chargé de la gestion des forêts publiques contrôlées par l'État du Pará.

INCRA – Instituto de Colonização e Reforma Agrária
Institut national de la colonisation et de la réforme agraire

Institution fédérale chargée de la mise en œuvre de la réforme agraire et de la réglementation foncière, et notamment de promouvoir le développement rural durable.

LAR – Licença Ambiental Rural
Autorisation environnementale

Autorisation délivrée par le SEMA pour des activités économiques ayant lieu dans des propriétés rurales.

MPF – Ministério Público Federal
Ministère public fédéral

Organe fédéral chargé de défendre les intérêts des individus et les droits sociaux, et notamment de protéger l'environnement et le patrimoine public. Il est également responsable d'engager des poursuites dans les affaires de corruption.

MPT – Ministério Público do Trabalho
Ministère public du travail

Organe fédéral chargé d'engager des poursuites pour défendre les droits des individus dans les affaires concernant le droit du travail.

PDS – Projeto de Desenvolvimento Sustentável
Projet de développement durable

Catégorie d'*assentamento* gérée par l'INCRA, au sein de laquelle les familles et les communautés sont autorisées à entreprendre des activités à faible impact environnemental, notamment des activités agricoles ou forestières durables.

POA – Plano Operacional Anual
Plan annuel d'exploitation

Plan indiquant les modalités d'exploitation forestière devant être respectées au sein d'une UPA. Le POA doit comporter un inventaire forestier qui précise le nombre d'arbres, leur emplacement et leur espèce, ainsi qu'une estimation du nombre de mètres cubes de bois de chaque arbre. Le POA doit être approuvé par le SEMA, qui délivre ensuite l'AUTEF à des fins d'exploitation.

PMFS – Plano de Manejo Florestal Sustentável
Plan d'aménagement forestier

Document technique détaillant les modalités de gestion forestière devant être mises en œuvre sur un domaine donnée pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Il est indispensable que le PMFS soit approuvé par le SEMA pour pouvoir exploiter un domaine au-delà des 20 % autorisés.

Réserve de biosphère

Aire protégée établie dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, et qui vise à concilier la protection de l'environnement, les valeurs culturelles et le développement économique.

RESEX – Reserva Extrativista
Réserve extractive

Zone de conservation destinée à être utilisée par les populations traditionnelles dont les moyens de subsistance reposent sur l'extraction durable de produits forestiers, notamment l'exploitation forestière, dans certaines limites.

SEMA – Secretaria Estadual de Meio Ambiente
Secrétariat d'État à l'environnement

Institution responsable, dans chaque État, de la protection de l'environnement et du développement durable.

SIMLAM – Sistema Integrado de Monitoramento e Licenciamento Ambiental
Système intégré de surveillance et d'octroi des autorisations environnementales

Système informatique utilisé dans les États du Pará et du Mato Grosso pour enregistrer et contrôler les domaines, et délivrer des autorisations pour l'exploitation forestière.

Sisflora – Sistema de Comercialização e Transporte de Produtos Florestais
Système intégré de surveillance et d'octroi des autorisations environnementales

Système destiné à garantir la traçabilité des produits forestiers dans les États du Pará et du Mato Grosso.

UC – Unidade de Conservação
Unité de conservation

Aire protégée située dans un domaine public, au sein duquel les activités économiques sont interdites ou soumises à un contrôle très strict. Les mesures de protection y sont bien plus restrictives que dans les APA.

UPA – Unidade de Produção Anual
Unité de production annuelle

Subdivision d'une zone de gestion forestière (AMF) devant être exploitée sur une année (avec la possibilité de poursuivre les activités d'exploitation pendant une année supplémentaire).

UT – Unidade de Trabalho
Unité de travail

Subdivision d'une UPA qui permet de localiser l'emplacement de chaque arbre.